

PAR COURRIEL

Québec, le 16 février 2023



**Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M24300**

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 17 janvier 2023, visant à obtenir:

*« Pour donner suite à ladite Lettre d'autorisation, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir copie de tout document, correspondance, dossier, avis, constat d'infraction, rapport d'inspection, information ou autre documentation pouvant être sous votre contrôle et en votre possession ayant trait à la Propriété et/ou ayant trait à la Société relativement aux éléments suivants :*

*(i) la conformité ou non-conformité de la Propriété ou des activités de la Société relativement à la Propriété selon les dispositions de toute loi ou réglementation relevant de votre compétence;*

*(ii) les infractions et lacunes visées par tout constat ayant été corrigées ou non et ayant pu être signifié quant à quelque partie de la Propriété ou des activités y entreprises; et*

*(iii) tout rapport ou expertise préparée par quelque tierce partie, relativement à la Propriété ou aux activités de la Société.*

*De plus, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer si, à votre connaissance, il existe quelque circonstance qui, avec le passage du temps, donnerait ouverture à une infraction de toute telle loi ou réglementation.»*

...2

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents répondants aux renseignements recherchés pour les adresses suivantes :

- 3035, chemin de la Chapelle, Mont-Tremblant (St. Bernard Retail)
- 118 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (Johannsen Retail)
- 116 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (Deslauriers Retail)
- 170 chemin du Curé-Deslauriers, Mont-Tremblant (Marriott Retail)
- 160 chemin du Curé-Deslauriers, Mont-Tremblant (Kandahar Retail)
- 100 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (Royal Retail)

En vertu des articles 53 et 54, les renseignements personnels demeurent confidentiels.

Par ailleurs, aucun document n'a été trouvé pour les adresses suivantes :

- 3041 chemin de la Chapelle, Mont-Tremblant (Forge Retail)
- 131 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (VT Retail)
- 129 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (VT Retail)
- 127 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (VT Retail)
- 123 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (VT Retail)
- 121 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (VT Retail)
- 119 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (VT Retail)
- 117 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (VT Retail)
- 111 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (VT Retail)
- 113 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (VT Retail)
- 115 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (VT Retail)
- 125 chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (VT Retail)
- 151 chemin du Curé-Deslauriers, Mont-Tremblant (TDV-1 Retail)
- 161 chemin du Curé-Deslauriers, Mont-Tremblant (TDV-2 Retail)
- 151 et 155 chemin du Curé-Deslauriers, Mont-Tremblant (Chalets Retail)

Nous vous informons que les documents demandés relatifs à « les infractions et lacunes visées par tout constat ayant été corrigées ou non et ayant pu être signifié quant à quelque partie de la Propriété ou des activités y entreprises » relèvent de la compétence de Revenu Québec. Nous vous invitons donc à leur faire parvenir une demande d'accès.

Conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, chapitre A-2.1 (Loi sur l'accès), vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées des personnes responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels pour les organisations concernées :

### **REVENU QUÉBEC**

Mario Jean

Responsable organisationnel de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

3800, rue de Marly, Secteur 5-2-3

Québec (QC) G1X 4A5

Tél. : 418 652-4433 #6524433

[resp-acces.revenu@revenuquebec.ca](mailto:resp-acces.revenu@revenuquebec.ca)

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins, p.i.

FD/gv

p.j.

1. Avis de recours

123060 - Marriott Retail

2. 123060 - 2009-04-06 - Conformité.pdf

3. 123060 - 2015-02-13 - Scéna.pdf

4. 123060 - 2016-10-21 - Avis.pdf

5. 123060 - 2018-12-06 - Avis.pdf

6. 123060 - 2021-10-29 - Confirmation attestation.pdf

7. 123060 - 2022-09-07 - Avis écrit.pdf

8. 123060 - 2022-09-28 - Avis.pdf

143684 – Johannsen Retail

9. 143684 - 2009-03-27 - Conformité.pdf

10. 143684 - 2011-07-05 - CC.pdf

11. 143684 - 2014-01-16 - Scéna.pdf

12. 143684 - 2016-11-08 - Avis.pdf

13. 143684 - 2016-12-15 - TB.pdf

14. 143684 - 2019-02-27 - Avis.pdf

15. 143684 - 2022-09-08 - Avis écrit.pdf

- 16. 143684 - 2022-09-08 - Lettre.pdf
- 17. 143684 - 2022-10-25 - Enregistrement.msg

143732 – St. Bernard Retail

- 18. 143732 - 2011-10-19 - Certificat de conformité.pdf
- 19. 143732 - 2018-04-11 - Confirmation d'attestation.pdf
- 20. 143732 - 2022-09-08 - Avis écrit.pdf
- 21. 143732 - 2022-09-08 - Lettre.pdf
- 22. 143732 - 2022-12-27 - Enregistrement.msg

143743 – Deslauriers Retail

- 23. 143743 - 2004-02-11 - Renouvellement.pdf
- 24. 143743 - 2008-08-27 - Conformité.pdf
- 25. 143743 - 2010-05-19 - Conformité.pdf
- 26. 143743 - 2011-06-28 - Lettre.pdf
- 27. 143743 - 2011-07-05 - Certificat conformité.pdf
- 28. 143743 - 2014-01-16 - Scéna.pdf
- 29. 143743 - 2016-09-26 - Avis exploitation.pdf
- 30. 143743 - 2016-11-06 - Avis exploitation.pdf
- 31. 143743 - 2016-12-15 - Trousse bienvenue.pdf
- 32. 143743 - 2019-02-27 - Avis exploitation.pdf
- 33. 143743 - 2022-09-08 - Avis écrit.pdf
- 34. 143743 - 2022-09-08 - Lettre.pdf
- 35. 143743 - 2022-10-25 - Enregistrement.msg

143754 – Kandahar Retail

- 36. 143754 - 2009-03-27 - Conformité.pdf
- 37. 143754 - 2011-07-05 - Certificat conformité.pdf
- 38. 143754 - 2016-09-26 - Avis exploitation.pdf
- 39. 143754 - 2017-01-23 - Scéna.pdf
- 40. 143754 - 2017-03-02 - Plan d'action.pdf
- 41. 143754 - 2022-09-08 - Avis écrit.pdf
- 42. 143754 - 2022-09-08 - Enregistrement.pdf
- 43. 143754 - 2022-11-17 - Enregistrement.msg

172034- Royal Retail

- 44. 172034 - 2009-04-20 - Conformité.pdf
- 45. 172034 - 2011-07-05 - CC.pdf
- 46. 172034 - 2016-12-06 - Avis.pdf
- 47. 172034 - 2017-01-23 - Scéna.pdf
- 48. 172034 - 2022-06-17 - Attestation provisoire.pdf
- 49. 172034 - 2022-06-17 - TB.pdf
- 50. 172034 - 2022-09-04 - Avis écrit.pdf
- 51. 172034 - 2022-09-04 - Lettre.pdf

- 52. 172034 - 2022-11-10 - Avis écrit.pdf
  - 53. 172034 - 2022-11-03 - Enregistrement.msg
  - 54. REF-61075 - 2021-10-20 - Avis.pdf
  - 55. REF-61075 - 2021-10-21 - Lettre initiale.pdf
  - 56. REF-61075 - 2021-12-21 - Premier avis.pdf
  - 57. REF-61075 – 2022-05-05- Dernier avis.pdf
- 

#### **Article 48 de la Loi sur l'accès**

Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.  
1982, c. 30, a. 48.

#### **Article 53 de la Loi sur l'accès**

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;  
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

#### **Article 54 de la Loi sur l'accès**

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télé : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196  
Télé : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



## Attestation de conformité à la réglementation municipale relative aux usages

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Numéro de l'établissement | 123060 |
|---------------------------|--------|

**JE DÉCLARE** avoir vérifié auprès de la ville ou de la municipalité où est situé mon établissement d'hébergement touristique que mon établissement respecte la réglementation municipale relative aux usages;

**JE DÉCLARE** que mon établissement d'hébergement touristique respecte effectivement la réglementation municipale relative aux usages, le tout tel qu'attesté par le certificat obtenu du greffier de la ville ou de la municipalité, le cas échéant;

**JE DÉCLARE** être informé que la délivrance, par le ministère du Tourisme, d'une attestation de classification pour mon établissement d'hébergement touristique ne me dispense pas de respecter la réglementation municipale relative aux usages;

**JE DÉCLARE** être informé que toute contravention à la réglementation municipale relative aux usages peut faire l'objet de recours judiciaires en cessation d'usage et de sanctions pénales par la ville ou la municipalité;

**J'AUTORISE**, le cas échéant, le ministère du Tourisme à communiquer la présente déclaration d'attestation de conformité à la ville ou à la municipalité concernée.

art.54

Signature du requérant

2009 / 04 / 06  
année / mois / jour

ATTES0807

Responsable du dossier : Hélène C. Martin

2009-03-26

No de l'exploitant : 129441

Ministère du Tourisme  
Direction de la qualité et des services touristiques  
900, boulevard René-Lévesque Est, bur. 300  
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : 418 643-5959 poste 3457  
1 800 463-5009  
Télécopieur : 418 646-6439

Site Web : [www.bonjourquebec.com](http://www.bonjourquebec.com)  
Courriel: [dqst@tourismc.gouv.qc.ca](mailto:dqst@tourismc.gouv.qc.ca)



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 13 février 2015

HÔTEL MARRIOTT RESIDENCE INN MONT-TREMBLANT  
MONSIEUR NICOLA D'AMICO  
170, chemin du Curé-Deslauriers  
Québec (Québec) J8E 1C9

**Objet : Rapport de scénarisation - Établissement n° 123060**

Monsieur,

La présente précise les observations relevées lors la dernière visite de classification à votre établissement de même que lors de l'analyse approfondie de votre dossier. Il est important de vous rappeler que seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement.

Le but de la scénarisation était de vérifier s'il est possible pour votre établissement de regagner le résultat de 4 étoiles. Selon nos estimations et les données récoltées au moment de la dernière visite de classification, l'atteinte du niveau de 4 étoiles serait réalisable, mais il faudrait apporter des améliorations importantes surtout au niveau des salles de bains.

Comme vous le savez, une nouvelle norme de classement est entrée en vigueur en 2015. Cette norme est fondée sur le résultat des sections CHAMBRES ET SALLES DE BAINS. Le résultat d'un établissement en nombre d'étoiles repose donc non seulement sur la moyenne pondérée de toutes les sections, mais aussi sur la cote des deux sections nommées ci-dessus. Par exemple, pour qu'un établissement hôtelier obtienne 4 étoiles, il doit présenter des chambres et des salles de bains de niveau 4. Dans leur état actuel, vos chambres obtiennent déjà le niveau 4, mais vos salles de bains obtiennent le niveau 3. Il sera donc essentiel de renforcer le résultat de cette section, entre autres, avant de demander une visite intérimaire à votre établissement.

Dans le cadre de la scénarisation, nous avons accordé pour l'ensemble des critères traitant de l'état des éléments les niveaux correspondants à ce qui a été constaté sur place lors de la visite. Toutefois, au moment d'une visite de classification, il est possible que les niveaux obtenus soient plus ou moins élevés pour certains critères. Nous vous rappelons que l'*État des éléments* représente un aspect important du résultat final de classification. En effet, la notion de l'état correspond à 30 % du résultat final d'un établissement hôtelier. Il est donc impératif de prêter une attention particulière et soutenue à l'état des éléments. Référez-vous au CD-ROM contenant les photos de la visite de 2014 afin de voir les endroits où il y avait quelques faiblesses.



Voici les éléments que nous vous suggérons d'améliorer avant de demander une visite intérimaire à votre établissement. Notez que pour l'ensemble des sections, les critères énumérés le sont selon leur ordre d'importance. Pour faire nos recommandations, nous nous sommes également référés aux documents que vous nous avez fournis comprenant les demandes de rénovations faites par la chaîne Marriott pour votre établissement hôtelier.

## SECTION CHAMBRES

Cette section, correspond à 40 p. cent du résultat final de la classification. Le niveau obtenu à cette section correspond à une moyenne des résultats calculée pour l'ensemble des chambres visitées.

Pour commencer, nous vous conseillons de vous assurer d'offrir pour l'ensemble de vos **Bureaux de travail**, une surface de travail de 60 cm sur 120 cm (24 po sur 48 po) ou plus ainsi qu'une barre d'alimentation ou quatre prises libres au niveau du plateau. Dans certaines de vos unités, il n'y avait pas de bureau de travail. Il faudrait donc vérifier s'il est possible d'en ajouter. Pour les autres, seul l'ajout des prises serait nécessaire. Notez que des prises se trouvant sur le pied d'une lampe ou au niveau des tables de chevet peuvent aussi être prises en compte dans l'évaluation de ce critère.

Pour accompagner ces bureaux de travail, nous avons remarqué dans les documents que vous nous avez fait parvenir que la chaîne Marriott vous demande de remplacer les chaises. Nous vous conseillons de les remplacer par des fauteuils ergonomiques. Nous pourrions alors accorder le niveau maximal au critère **Chaise de travail**.

Nous vous recommandons d'atteindre le niveau maximal au critère **Appareils électronique** pour l'ensemble de vos chambres. À ce niveau, le guide fait référence à un téléviseur de 36 pouces et plus, de technologie récente avec canaux spécialisés et trois appareils électroniques supplémentaires (lecteur DVD, stations d'accueil iPod, connexion directe d'un ordinateur au téléviseur).

Au niveau du **Plancher**, il vous est demandé par Marriott de remplacer les moquettes des chambres. Nous vous conseillons de vous assurer de choisir une moquette de la même qualité qu'auparavant, sinon supérieure, afin de maintenir au moins le niveau 4 à ce critère. À ce niveau, le guide fait référence à de la moquette épaisse, en fibres synthétiques (32 oz), avec sous-tapis de bonne qualité.

Il vous est également demandé de remplacer les **Meubles de lit**. Si vous choisissez une tête de lit en bois clair ou en stratifié de qualité, nous pourrions lui accorder le niveau 3. S'il s'agit de bois massif, de cuir ou d'un autre matériau de qualité équivalent, nous pourrions plutôt accorder le niveau maximal à ce critère. Si vous devez changer le reste de l'ameublement, nous vous conseillons de choisir la même qualité.

Consultez la page traitant des **Services et installations complémentaires** afin de vérifier si certains éléments pourraient être ajoutés. Dans le cadre de ce scénario, nous avons ajouté le *Coffret de sûreté*.

Consultez la page traitant des **Éléments de démerite** afin d'éviter les pénalités.

## **SECTION SALLES DE BAINS**

Cette section, représente 20 p. cent du résultat final et le niveau obtenu à cette section est le résultat d'une moyenne calculée pour l'ensemble des salles de bains visitées.

Selon les documents que vous nous avez fournis, il vous est demandé de remplacer certaines baignoires-douche par des douches. Nous vous recommandons dans ces cas d'y installer des douches surdimensionnées. Si l'ensemble des **Appareils sanitaires** sont de grande qualité, nous pourrions alors accorder le niveau 4 à ce critère.

Nous vous conseillons d'offrir six types de **Linge de toilette** dans l'ensemble des chambres afin d'atteindre le niveau 5 à ce critère. Ce niveau correspond à des peignoirs, des serviettes de bain, des draps de bain, des serviettes à mains, des débarbouillettes et un tapis de bain. Pour chaque type de linge, il doit y avoir au moins un morceau par personne pouvant loger dans la chambre. Il doit également y avoir un tapis de bain par appareil si la douche et le bain sont distincts. Nous vous conseillons aussi d'offrir du linge de toilette de très grande qualité. Le niveau maximal à ce critère correspond à des serviettes de 7,7 kg (17 lb) ou plus pour 12 serviettes de bain de 68 cm sur 137 cm (27 po sur 54 po).

Il vous est aussi recommandé par Marriott de remplacer les tuiles au **Plancher et les Tours de douches et de baignoires**. Vous pourriez subséquemment choisir des matériaux de grande qualité correspondant au niveau 3 de ses critères. On parle alors de céramique (double-cuisson ou équivalent), d'aggloméré de marbre ou l'équivalent. Consulter le guide de classification afin de vérifier s'il vous serait possible d'atteindre les niveaux supérieurs.

Vérifiez si vous pourriez ajouter des sources lumineuses dans vos salles de bains lorsque vous travaillerez sur l'électricité de l'éclairage dans les salles de bains. Le niveau maximal du critère **Appareils d'éclairage** correspond à quatre sources d'éclairage dont l'une doit avoir pour fonction d'offrir une vision précise dans le miroir. Dans le cadre de ce scénario, nous avons ajouté deux sources par salle de bain. Notez que les veilleuses, les séchoirs à cheveux ou les miroirs grossissants munis d'une source de lumière peuvent compter dans le nombre de sources totales.

Consultez la page traitant des **Services et installations complémentaires** afin de vérifier si certains éléments pourraient être ajoutés. Dans le cadre de ce scénario, nous avons ajouté le *Miroir grossissant*. Dans les demandes de la bannière, il vous est aussi demandé d'ajouter des *Crochets à vêtements* là où il n'y en a pas déjà. Assurez-vous d'en avoir au moins deux par salles de bains afin que nous puissions également bonifier cet élément.

Consultez la page traitant des **Éléments de démerite** afin d'éviter les pénalités. Nous vous conseillons, entre autres, de vous assurer qu'aucune des grilles de ventilation n'est obstruée et qu'il n'y a pas de moisissure, quel que soit l'endroit. À titre informatif, la présence de moisissure dans les chambres ou les salles de bains peut entraîner un démerite assez important pour causer la perte d'une étoile.

### SECTION AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Les critères de cette section sont plus difficilement modifiables, mais ils pourraient vous aider à atteindre et conforter le niveau de 4 étoiles.

Selon le plan de rénovations de la chaîne *Marriott*, des travaux importants sont prévus dans le **Hall d'entrée**. Peut-être pourriez-vous en profiter pour vérifier s'il serait possible d'y aménager deux aires de repos distinct plutôt qu'une seule. Nous pourrions alors appliquer le niveau maximal à ce critère.

Les autres travaux prévus dans les aires communes viendront surtout améliorer ou renforcer les niveaux accordés aux critères traitant de l'état des éléments.

Finalement, nous désirons vous mentionner que les recommandations énumérées dans le présent rapport ne sont que des suggestions. D'autres améliorations à tout autre critère pourraient également conforter le résultat de votre établissement. Les décisions finales vous appartiennent.

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question relative au programme de classification. N'hésitez pas à communiquer avec moi, au poste 237, il me fera plaisir de vous aider.

Nous vous remercions et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

 art.54

Marilyne Bernasconi  
Agente, Relations avec les exploitants

c.c. Jocelyn Dessureault, Directeur de la classification

p.j. Résumé des suggestions

**RÉSUMÉ DES SUGGESTIONS POUR ATTEINDRE  
LE NIVEAU FINAL DE 4 ÉTOILES**

| Critère                 | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description   |
|-------------------------|---------------|----------------|---|
| <b>SECTION CHAMBRES</b> |               |                |   |
| Bureau de travail       | p. 9          | 3              | Bureau de travail de 60 cm sur 120 cm (24 po sur 48 po) ou plus, avec barre d'alimentation ou quatre prises libres au niveau du plateau   |
| Chaise de travail       | p. 10         | 5              | Fauteuil de travail ergonomique   |
| Appareils électroniques | p. 20         | 5              | Téléviseur de 36 po ou plus, technologie récente, canaux spécialisés et trois appareils électroniques<br><br>Exemples d'appareils électroniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaîne stéréo</li> <li>• Connexion directe d'un ordinateur au téléviseur</li> <li>• Console de jeux électroniques</li> <li>• Lecteur DVD ou Blu-ray</li> <li>• Lecteur MP3</li> <li>• Magnétoscope</li> <li>• Station d'accueil iPod/iPhone</li> </ul>   |
| Plancher                | p. 15         | 4              | Recouvrement de grande qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>• moquette épaisse, en fibres synthétiques (32 oz), avec sous-tapis de bonne qualité ; ou</li> <li>• bois clair ou bois laminé (pin, épinette) ; ou</li> <li>• recouvrement de sol fabriqué avec des matières écologiques et biodégradables (p. ex. Marmoleum®) ; ou</li> <li>• recouvrement d'ingénierie ; ou</li> <li>• céramique de grande qualité ; ou</li> <li>• plancher flottant de 14 mm avec tapis de grande qualité.</li> </ul> |
| Meuble de lit           | p. 8          | 3 ou 4         | <u>Niveau 3 :</u><br>Lit de grande qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>• en bois clair, stratifié de qualité supérieure ou matériau de qualité équivalente.</li> </ul> <u>Niveau 4 :</u><br>Lit de très grande qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>• en bois massif, laiton, fer, cuivre, tissu, cuir ou matériau de qualité équivalente.</li> </ul>  |

|   |       |        |  |
|---|-------|--------|--|
| Services et installations complémentaires | p. 47 | S/O    | Coffret de sûreté dans l'unité   |
| Éléments de démerites                     | p. 48 | S/O    | À vérifier afin de les éviter  |
| <b>SECTION SALLES DE BAINS</b>            |       |        |  |
| Appareils sanitaires                      | p. 52 | 4      | <u>Pour les salles de bains où les baignoires seront remplacées par des douches :</u><br>Appareils de grande qualité : baignoire ou douche surdimensionnée, toilette, un ou deux lavabos   |
| Linge de toilette                         | p. 54 | 5      | Six types de linge <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peignoirs</li> <li>• Draps de bains</li> <li>• Serviettes de bains</li> <li>• Serviettes à mains</li> <li>• Débarbouillettes</li> <li>• Tapis de bain (par appareils si distincts - baignoire/douche)</li> </ul> |
| Qualité du linge de toilette              | p. 55 | 5      | 7, 7 kg (17 lb) ou plus <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour 12 serviettes de bain de 68 cm sur 137 cm (27 po sur 54 po)</li> </ul> Le poids indiqué ci-dessus est donné à titre indicatif pour achat auprès des fournisseurs spécialisés.                          |
| Plancher                                  | p. 58 | 3      | Matériaux de grande qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>• aggloméré de marbre ; ou</li> <li>• mosaïque de céramique élaborée ; ou</li> <li>• Terrazo.</li> </ul>  |
| Tour de la douche                         | p. 59 | 3      | Matériaux de grande qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>• céramique, pâte de verre, brique, aggloméré de marbre ou l'équivalent.</li> </ul>   |
| Appareils d'éclairage                     | p. 62 | 3 ou + | <u>Niveau 3 :</u><br>Deux sources d'éclairage <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonction : vision précise dans le miroir</li> <li>• éclairage au-dessus du miroir, près du lavabo.</li> </ul>   |
| Services et installations complémentaires | p. 75 | S/O    | Crochets ou supports à vêtements<br>Miroir grossissant   |
| Éléments de                               | p. 76 | S/O    | À vérifier afin de les éviter  |

|           |  |  |   |
|-----------|--|--|---|
| démérites |  |  | Assurez-vous qu'aucune des grilles de ventilation n'est obstruée et qu'il n'y a pas de moisissure, quel que soit l'endroit. |
|-----------|--|--|---|

| <u>SECTION AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS</u>   |       |   |  |
|--|-------|---|--|
| Hall d'entrée  | p. 96 | 5 | <p>Hall d'entrée spacieux avec deux aires de repos</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fauteuils, canapés, causeuses, tables basses, espace de travail ou l'équivalent ;</li> <li>• éléments décoratifs : objets d'art, sculptures, fontaine, toiles, tapisseries murales, plantes, fleurs, lustres, tapis, etc. ;</li> <li>• luxueux et imposant.</li> </ul> |
| De façon générale, portez une attention soutenue à l'état et à l'entretien des éléments. |       |   |  |

\* Seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement

# AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« *Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique.* »

| SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT  |   | No. d'ÉTABLISSEMENT : 123060              |
|---|---|---|
| Nom de l'établissement :  | HÔTEL MARRIOTT RESIDENCE INN MONT-TREMBLANT   |   |
| Adresse :   | 170, chemin du Curé-Deslauriers   | Code postal : J8E 1C9                     |
| Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté :   | Mont-Tremblant Les Laurentides  |   |
| Nombre d'unités offertes :  | 126   | Configuration: 35 chambre(s), 91 suite(s) |
| Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) : | <input checked="" type="checkbox"/> Établissements hôteliers<br><input type="checkbox"/> Établissements de camping<br><input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse<br><input type="checkbox"/> Gîtes<br><input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie<br><input type="checkbox"/> Centres de vacances<br><input type="checkbox"/> Résidences de tourisme<br><input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement<br><input type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement |   |
| Nom de l'exploitant :   | UBC CANADA INC.   |   |
| Nom de son représentant :   | Nicola D'Amico  |   |
| Téléphone principal :   | 819 681-4000  |   |
| Adresse courriel :  | nick.damico@urgohotels.com  |   |

| SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ   |  |
|--|--|
| L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages? |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non  |  |
| Officier municipal :   | JEAN-MICHEL FREDERICK, greffier adjoint<br><i>(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)</i> |
| Signature :  | [Signature] art.54   |
| Date :   | 21 octobre 2016  |

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489



# AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

## SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

No. d'ÉTABLISSEMENT : 123060

Nom de l'établissement : HÔTEL MARRIOTT RESIDENCE INN MONT-TREMBLANT

Adresse : 170, chemin du Curé-Deslauriers

Code postal : J8E 1C9

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Mont-Tremblant Les Laurentides

Nombre d'unités offertes : 127

Configuration: 35 chambre(s), 92 suite(s)

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Établissements hôteliers | <input type="checkbox"/> Gîtes                        | <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme              |
| <input type="checkbox"/> Établissements de camping           | <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie | <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement       |
| <input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse                | <input type="checkbox"/> Centres de vacances          | <input type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement |

Nom de l'exploitant : UBC CANADA INC.

Nom de son représentant : Nicola D'Amico

Téléphone principal : 819 681-4000

Adresse courriel : nick.damico@urgohotels.com

## SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?

- Oui  
 Non

Officier municipal :

*Marie-Michelle Côté*

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature :

art.54

Date :

*06/12/2018*

Veillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [avisdexploitation@citq.qc.ca](mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489





Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 29 octobre 2021

Monsieur Alain Labarre  
HÔTEL MARRIOTT RESIDENCE INN MONT-TREMBLANT  
170, chemin du Curé-Deslauriers  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1C9

N/Réf. : Établissement n° 123060

**Objet : Confirmation d'attestation de classification**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : HÔTEL MARRIOTT RESIDENCE INN MONT-TREMBLANT

Adresse : 170, chemin du Curé-Deslauriers  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1C9

Catégorie : Établissements hôteliers

Nombre maximal d'unités : 127

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2021.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

 art.54  
Eric Chevrette  
Agent d'administration

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

# AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

REÇU 10

12 SEP. 2022

Rép. A

## SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

NO. DE RÉFÉRENCE : REF-66156

Nom de l'établissement : HÔTEL MARRIOTT RESIDENCE INN - MANOIR LABELLE

Adresse : 170, chemin du Curé-Deslauriers

Code postal : J8E1C9

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Mont-Tremblant, Les Laurentides

Nombre d'unités offertes : 127

Configuration:  
35 chambre(s) 92 suite(s)

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Établissements hôteliers | <input type="checkbox"/> Gîtes                        | <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme              |
| <input type="checkbox"/> Établissements de camping           | <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie | <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement       |
| <input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse                | <input type="checkbox"/> Centres de vacances          | <input type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement |

Nom de l'exploitant : RIMT CANADA HOLDINGS INC.

Nom de son représentant : Naveen Kakarla

Téléphone principal : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : legal@nhmlp.com

## SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?

- Oui  
 Non

Officier municipal : ANNABELLE MIR

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : \_\_\_\_\_

art.54

Date : 28/09/2022

Veillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [avisexploitation@citq.qc.ca](mailto:avisexploitation@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Tourisme  
Québec





# Attestation de conformité à la réglementation municipale relative aux usages

Numéro de l'établissement: 143684

**JE DÉCLARE** avoir vérifié auprès de la ville ou de la municipalité où est situé mon établissement d'hébergement touristique que mon établissement respecte la réglementation municipale relative aux usages;

**JE DÉCLARE** que mon établissement d'hébergement touristique respecte effectivement la réglementation municipale relative aux usages, le tout tel qu'attesté par le certificat obtenu du greffier de la ville ou de la municipalité, le cas échéant;

**JE DÉCLARE** être informé que la délivrance, par le ministère du Tourisme, d'une attestation de classification pour mon établissement d'hébergement touristique ne me dispense pas de respecter la réglementation municipale relative aux usages;

**JE DÉCLARE** être informé que toute contravention à la réglementation municipale relative aux usages peut faire l'objet de recours judiciaires en cessation d'usage et de sanctions pénales par la ville ou la municipalité;

**J'AUTORISE**, le cas échéant, le ministère du Tourisme à communiquer la présente déclaration d'attestation de conformité à la ville ou à la municipalité concernée.

[Redacted signature area]

art.54

30/04/09

*Lucien* 4/05/09

2009/03/27

année / mois / jour

Signature du requérant

ATTES0807

Responsable du dossier: Hélène C. Marin

2009-03-19

N° de l'exploitant: 599126

Ministère du Tourisme  
Direction de la qualité et des services touristiques  
900, boulevard René-Lévesque Est, bur. 300  
Québec (Québec) C1M 2M5

Téléphone : 418 643-5959 pour 3457  
1 800 463-5007  
Télécopieur : 418 646-6439

Site Web : [www.honjourquebec.com](http://www.honjourquebec.com)  
Courriel: [dqst@tourisme.gouv.qc.ca](mailto:dqst@tourisme.gouv.qc.ca)

# DEMANDE DE CERTIFICAT

Numéro de dossier de l'établissement

143684

## 1 - Partie à l'usage du demandeur

### IDENTIFICATION

Nom de l'établissement : LE JOHANSEN

#### Exploitant (personne, société ou représentant)

Nom : STATION MONT-TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE Gaëtan CormierAdresse : 1000, chemin des Voyageurs, Mont-Tremblant (Québec) Code postal : J8E 1T1Tél. résidence : 819 681-5480 Tél. travail : 819 808-1764Correspondance par courrier  ou par courriel  Adresse courriel : \_\_\_\_\_

#### Mandataire (personne, société ou représentant)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. résidence : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

Correspondance par courrier  ou par courriel  Adresse courriel : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

#### Localisation

Adresse : 135, chemin de KandaharMunicipalité : Mont-Tremblant

Arrondissement : \_\_\_\_\_

Numéro de lot : \_\_\_\_\_ ou Numéro de matricule : \_\_\_\_\_

#### Caractéristiques de l'établissement d'hébergement touristique

a) S'agit-il d'un nouvel établissement d'hébergement touristique?  oui  non

b) Veuillez indiquer la catégorie d'établissement demandée :

- |  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Établissement hôtelier | <input type="checkbox"/> Centre de vacances  | <input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement | <input type="checkbox"/> Autres établissements |
| <input type="checkbox"/> Résidence de tourisme             | <input type="checkbox"/> Village d'accueil   | <input type="checkbox"/> Établissement de camping     |  |
| <input type="checkbox"/> Gîte                              | <input type="checkbox"/> Auberge de jeunesse | <input type="checkbox"/> Pourvoirie                   |  |

Veuillez indiquer le nombre d'unités maximal d'hébergement demandé pour l'établissement : 64c) Si l'établissement est dérogoatoire à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, veuillez indiquer s'il fait l'objet de droits acquis :  oui  non préciser et joindre tous renseignements et documents démontrant l'existence de droits acquis :

d) Veuillez préciser les éléments faisant l'objet d'une modification par rapport à la dernière attestation de classification délivrée :

- Changement de catégorie
- Changement du nombre d'unités maximal d'hébergement mis à la disposition de la clientèle
- Agrandissement, rénovations, tous travaux nécessitant l'émission d'un permis municipal

Préciser : \_\_\_\_\_

Déclaration d'exacitlitude des renseignements  
(signature de l'exploitant ou mandataire)

Municipalité de : Ville de Mont-Tremblant

**2 - Partie à l'usage de la municipalité**

**RÈGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME RELATIVE AUX USAGES**

- Règlement de zonage : (2008) - 102
- Règlement de contrôle intérimaire : \_\_\_\_\_
- Autre règlement, spécifiez \_\_\_\_\_
- Droits acquis établis par le demandeur, spécifiez \_\_\_\_\_
- Aucune réglementation municipale relative aux usagers \_\_\_\_\_

**CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

Indiquez si le projet est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence ou aux droits acquis établis par le demandeur :  oui  non  ne s'applique pas

Si oui :

Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement prévu à la réglementation municipale d'urbanisme?

- oui combien? \_\_\_\_\_
- non

Si dérogation mais protégé par droits acquis : Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement reconnus en vertu des droits acquis?

- oui combien? \_\_\_\_\_
- non

Si non :

Quels sont les motifs de non-conformité? \_\_\_\_\_

Existo-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence?

- oui
- non

Veillez préciser au besoin : \_\_\_\_\_

Si ne s'applique pas, préciser pourquoi, s'il y a lieu : \_\_\_\_\_

Officier municipal :  
(fonctionnaire municipal autorisé)

art.54

Signature :



greffière adjointe

Ce certificat est délivré en vertu de l'article 10.1, alinéa 1, paragraphe 4 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, à la lumière des renseignements produits par le demandeur.

Sceau de la municipalité :



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 16 janvier 2014

LE DESLAURIERS ET LE JOHANSEN  
MESSIEURS SERGE DUFRESNE ET ÉRIC POULIOT  
1000, chemin des Voyageurs  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1

**Objet : Rapport de scénarisation - Établissement n° 143743 et 143684**

Messieurs,

La présente précise les observations relevées lors la visite de scénarisation à vos établissements le 10 décembre 2013 de même que lors de l'analyse approfondie de votre dossier. Il est important de vous rappeler que seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement.

Le but de la scénarisation était de vérifier s'il est possible pour vos établissements d'atteindre le résultat de 4 étoiles et de vérifier si l'ajout d'un service de restauration y est essentiel. Selon nos estimations et les données récoltées au moment de la visite de scénarisation, l'atteinte du niveau de 4 étoiles serait réalisable mais difficile et il faudrait apporter plusieurs améliorations aux deux établissements. Dans leur état actuel, le Johansen et le Deslauriers obtiendraient tous les deux un résultat de **3 étoiles moyen** lorsque évalués selon l'édition 2012 du guide de classification des établissements hôteliers.

Nos données démontrent que dans votre cas l'ajout d'un service de restauration serait essentiel. Puisque c'est la possibilité qui fut abordée lors de la visite, dans ce scénario, nous avons considéré que seul le petit-déjeuner serait offert à l'intérieur de chacun des deux hôtels. Notre analyse démontre toutefois qu'à lui seul l'ajout d'un service de petit-déjeuner ne serait pas suffisant pour permettre d'atteindre le niveau de classification souhaité de 4 étoiles. Nous avons remarqué que des ajustements au niveau des salles de bains et des chambres seraient aussi essentiels afin d'atteindre le niveau de 4 étoiles et de le renforcer.

Tel que vous l'avez sans doute lu dans votre guide de classification ou dans les bulletins *infosCITQ*, une nouvelle norme de classement entrera en vigueur en 2015. Cette norme sera fondée sur le résultat des sections CHAMBRES ET SALLES DE BAINS. Le résultat d'un établissement en nombre d'étoiles reposera non seulement sur la moyenne pondérée de toutes les sections, mais aussi sur la cote des deux sections nommées ci-dessus. Par exemple, pour qu'un établissement hôtelier obtienne 4 étoiles, il devra présenter des chambres **et** des salles de bains de niveau 4. Dans votre cas, ces deux sections obtiennent déjà le niveau 4 et ce pour les deux établissements.

Puisque nos estimations démontrent que l'atteinte du niveau de 4 étoiles en tant qu'établissements hôteliers demanderait des investissements majeurs, nous avons également effectué un scénario afin de connaître quel serait le résultat si les établissements étaient classifiés sous la catégorie Appartements-hôtel. Comme discuté au moment de la visite, ce changement de catégorie serait possible à condition que

Gestionnaire officiel de la classification de l'hébergement

l'ensemble des chambres possèdent une cuisine fonctionnelle et répondent par conséquent à la définition de cette catégorie telle que décrite dans la Loi sur les établissements d'hébergement touristique. Vous trouverez donc dans ce rapport tout d'abord un scénario comprenant nos suggestions afin d'atteindre 4 étoiles dans la catégorie *Établissement hôtelier* puis un second avec nos suggestions afin de l'atteindre dans la catégorie *Appartement-Hôtel*.

Nos estimations démontrent que l'obtention du niveau de 4 étoiles serait plus facilement atteignable et entraînerait sans doute des frais moins importants sous la catégorie *Appartement-Hôtel*. Seules les modifications aux unités ne possédant pas de cuisine seraient essentielles. Le second scénario se concentrera donc sur ces unités.

Il est important de vous mentionner que les établissements appartenant à la catégorie *Appartement-Hôtel* sont affichés sous la catégorie Établissements Hôtelier et possèdent donc le même panneau. Seule la grille d'évaluation de ces établissements est différente. Nous avons d'ailleurs joint à ce rapport le guide d'évaluation complet de cette catégorie.

Dans le cadre de la scénarisation, nous avons accordé le niveau 4, *Très Bon*, à l'ensemble des critères traitant de l'état des éléments. Toutefois, au moment d'une visite de classification, il est possible que les niveaux obtenus soient plus ou moins élevés pour certains critères. Nous vous rappelons que l'*État des éléments* représente un aspect important du résultat final de classification. En effet, la notion de l'état correspond à 30 % du résultat final d'un établissement hôtelier et à 29 % de celle d'un appartement-hôtel. Il est donc impératif de prêter une attention particulière et soutenue à l'état des éléments. Par exemple, au moment de la visite de scénarisation, certaines grilles de ventilation dans les salles de bains et dans les chambres étaient poussiéreuses et obstruées. De plus, il y avait parfois des traces de moisissures sur les tours de baignoire et les murs et les meubles étaient souvent marqués ou égratignés. Nous avons joint à ce rapport un CD-Rom contenant les photos prises au moment de la visite de classification afin de vous aider à comprendre certaines lacunes.

Voici les éléments que nous vous suggérons d'améliorer d'ici la prochaine visite de classification. Notez que pour l'ensemble des sections, les critères énumérés le sont selon leur ordre d'importance. Puisque Le Johanssen et Le Deslauriers sont très semblables dans la configuration des chambres et des salles de bains de même que dans leur offre de services, les suggestions qui suivent s'appliquent de façon identique pour les deux hôtels.

### *Scénario I - Catégorie Établissement hôtelier*

#### SECTION RESTAURATION

Cette section représente 14 p. cent du résultat final de l'évaluation d'un établissement hôtelier. Tel qu'évoqué au moment de la visite, nous vous conseillons de vérifier s'il est possible de transformer certaines unités pour en faire des salles à manger, à moins, bien sûr, qu'un autre espace soit disponible à l'intérieur des pavillons. Toutefois, tel que mentionné par M. Dessureault au moment de la rencontre, nous vous rappelons que, pour qu'elle puisse être prise en compte, la restauration doit être offerte sur place (sur les lieux de l'établissement) et facturable à la chambre. Dans ce scénario, nous avons considéré que le petit-déjeuner serait le seul repas offert sur place et avons accordé le

niveau 1 au critère **Ouverture des restaurants** ce qui correspond à l'offre d'un petit-déjeuner sept jours sur sept sur toute la période d'exploitation de l'établissement. Une salle à manger devrait par conséquent être aménagée dans chacun des établissements.

Dans le cadre de la scénarisation, nous avons accordé un niveau 2 au critère **Type de petit-déjeuner** ce qui correspond à un petit-déjeuner continental. Nous vous invitons toutefois à consulter votre guide de classification afin de voir s'il vous serait possible d'offrir un type de petit-déjeuner correspondant à un niveau supérieur.

Au critère **Salle à manger**, nous avons estimé qu'il était adéquat d'accorder un niveau 3 correspondant à une salle avec un mobilier approprié et de bonne qualité. Il s'agit également d'une salle avec un décor thématique et harmonieux comprenant par exemple de la verdure naturelle et des objets décoratifs.

Une **Mise en place** sur un comptoir avec de la vaisselle et des couverts de plastique, de carton ou de polystyrène répond au niveau 1 de ce critère. L'atteinte d'un niveau supérieur à ce critère nécessite une mise en place sur les tables. Consultez votre guide de classification afin de vérifier s'il vous serait possible d'atteindre un niveau supérieur.

Dans le cadre de ce scénario, nous avons considéré qu'il n'y aurait pas de personnel de restauration ni de services aux chambres et avons par conséquent accordé le niveau 0 à ces deux éléments.

## SECTION SALLES DE BAINS

Cette section, représente 20 p. cent du résultat final et le niveau obtenu à cette section est le résultat d'une moyenne calculée pour l'ensemble des salles de bains visitées.

Vous pourriez évaluer la possibilité de remplacer les baignoire/douche ordinaires présentes dans l'ensemble des salles de bains par des douches surdimensionnées. Le niveau 4 du critère **Appareils sanitaires** pourrait alors être atteint.

Si vous décidez d'aller de l'avant avec cette proposition, nous vous conseillons de choisir un matériel de très grande qualité pour les tours de douches. S'ils sont par exemple en marbre, en granit, en ardoise ou dans un matériel équivalent, vous pourriez obtenir le niveau maximal pour le critère **Tour de la douche**.

Dans le même ordre d'idée, nous vous conseillons d'installer des portes ou un mur de verre de très grande qualité, ou équivalent. L'évaluation de la qualité des portes de douche repose sur l'épaisseur du verre (6 mm au minimum), la qualité des charnières (fini, matériaux, ralentissement), la qualité de la quincaillerie (poignées, cadre), son étanchéité et sa stabilité. Nous pourrions alors appliquer le niveau maximal au critère **Rideau ou porte de douche**.

Nous vous conseillons de remplacer les comptoirs de stratifié actuel par des comptoirs en matériaux noble comme le quartz, le granit, le marbre, le bois exotique, etc. afin d'obtenir le niveau maximal au critère **Comptoir et rangement**. L'espace de rangement offert par les comptoirs doit aussi être d'au moins 0,12 m<sup>2</sup> (20 cm sur 60 cm).

La lingerie 17 lb que vous possédez vous permet d'atteindre le niveau maximal pour le critère **Qualité du linge de toilette**. Afin d'atteindre le niveau maximal au critère **Linge de**



**toilette** également, il vous faudrait offrir six type de linge de toilette dont des peignoirs, des draps de bain, des serviettes de bain, des serviettes à mains, des débarbouillettes et un tapis de bain par appareil si la douche et la baignoire sont distinct. Pour chaque type de linge, il doit y avoir au moins un morceau par personne et le nombre total doit correspondre au nombre de personne pouvant loger dans l'unité.

Consultez la page traitant des **Éléments de démerite** afin d'éviter les pénalités. Nous vous conseillons, entre autres, de vous assurer qu'aucune des grilles de ventilation n'est obstruée et qu'il n'y a pas de moisissure quel que soit l'endroit. À titre informatif, la présence de moisissure dans les chambres ou les salles de bains peut entraîner un démerite assez important pour causer la perte d'une étoile.

### SECTION CHAMBRES

Cette section, correspond à 40 p. cent du résultat final de la classification. Le niveau obtenu à cette section correspond à une moyenne des résultats calculée pour l'ensemble des chambres visitées.

Nous vous suggérons d'ajouter un **Bureau de travail** dans vos unités puisque c'est un élément très bonifiant dans l'évaluation de la section chambre. Pour l'atteinte du niveau maximal à ce critère, nous devons retrouver un bureau de travail de 60 cm sur 120 cm ou plus, avec une barre d'alimentation ou quatre prises libres au niveau du plateau.

Nous vous conseillons également d'y ajouter des fauteuils ergonomiques. Nous pourrions alors accorder le niveau maximal au critère **Chaise de travail**.

Nous vous recommandons d'améliorer l'élément **Appareils de téléphone** afin d'obtenir le niveau maximal pour l'ensemble de vos chambres. Ce niveau correspond à deux appareils de téléphone, dont un sans fil, et voyants indicateur de message.

Vérifier aussi si vous pourriez ajouter des **Appareils électroniques** supplémentaires afin d'obtenir le niveau maximal à ce critère. Le niveau maximal correspond à un téléviseur de 36 po ou plus, de technologie récente, des canaux spécialisés et trois appareils électroniques supplémentaire. Les appareils électroniques supplémentaires peuvent être par exemple une chaine stéréo, un lecteur DVD, une station d'accueil iPod, etc.

Nous vous conseillons finalement d'améliorer l'élément **Parures de fenêtre** afin d'obtenir le niveau maximal a ce critère c'est-à-dire, trois types de parures offrant de l'opacité.

Consultez la page traitant des **Éléments de démerite** afin d'éviter les pénalités. Porter une attention particulière à la propreté et à l'entretien des grilles de ventilation.

### SECTION AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Comme chacun des hôtels possèdent deux halls d'entrée et donc deux lobbys, nous convenons de considérer le premier comme un hall d'entrée avec une aire de repos meublés et donc d'accorder le niveau 4 au critère **Hall d'entrée**. L'aire de repos se trouvant dans le second lobby sera considérées comme une **Aire de détente** et dans le scénario, nous avons appliqué le niveau trois à ce critère. Ce niveau correspond à une aire de détente spacieuse de grande qualité, au design recherché et meublée de fauteuils, de canapés ou causeuses, de tables basses et de lampes.

## SECTION EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE

Vous nous aviez demandé de vérifier les niveaux précédemment accordés aux critères traitant de l'aménagement paysager et de vous faire des recommandations s'il y a lieu. Au moment de la dernière visite de classification en 2012 le niveau 4 avait été accordé aux critères **Aménagement paysager - Éléments horticoles et construits** et **Mise en valeur du potentiel exploitable**. Nous croyons que ces niveaux sont exacts et que si le même type d'aménagement est maintenu ces niveaux seront accordés également lors de la prochaine visite. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de modifier ces éléments. Ce niveau correspond à de la pelouse ou couvre-sols, des arbres, des arbustes, des plantes, des fleurs (quatre végétaux ou plus) et des éléments construits sur 75% ou plus du potentiel exploitable.

### *Scénario II - Catégorie Appartement-Hôtel*

## SECTION CUISINE ET SALLE À MANGER

Les unités d'un Appartement-Hôtel doivent être dotées d'un service d'auto-cuisine permettant de faire la transformation d'aliments. Nous devons donc y retrouver au minimum un élément de cuisson, une batterie de cuisine, de la vaisselle et des couverts.

Tel qu'indiqué au début du rapport, ce second scénario mentionne des changements à apporter aux unités ne possédant pas de cuisine seulement.

Dans le cadre de la scénarisation, nous avons considéré qu'une cuisine minimale serait installée dans les unités qui n'en possédaient pas déjà (**6 unités dans le Deslauriers et 7 dans le Johanssen**) et avons donc accordé le niveau 1 au critère **Type de cuisine**. Ce niveau correspond à un espace aménagé pour recevoir un équipement modulaire ou indépendant permettant la préparation des aliments. Nous vous conseillons toutefois de vérifier s'il vous serait possible d'installer un comptoir mural pour la préparation des aliments et donc d'obtenir le niveau 2 à ce critère. À titre comparatif, les cuisines déjà présente dans les autres unités sont de type laboratoire et obtiendraient le niveau 3 à ce critère.

Dans le scénario nous avons accordé le niveau 2 au critère **Salle à manger** ce qui coïncide avec une table de cuisine et des chaises.

Nous avons appliqué le niveau 0 au critère **Équipement ménager** puisque nous avons considéré que seul l'équipement de base serait présent soit un réfrigérateur et un appareil de cuisson. Toutefois si vous êtes en mesure d'ajouter un évier et un four à micro-onde nous pourrions accorder le niveau 1 ou le niveau 2.

Nous avons également considéré qu'il n'y aurait pas d'armoires de cuisine et avons appliqués le niveau 0 au critère **Qualité des armoires de cuisine** ce qui correspond également à des tablettes ouvertes. Si vous souhaitez ajouter des armoires, sachez que les armoires se trouvant dans les autres unités obtiendraient le niveau 4 à ce critère puisqu'elles sont faites de bois mou.

Finalement, nous avons appliqué le niveau 2 au critère **Petits appareils électrique**. Pour l'atteinte de ce niveau, nous devrions retrouver, un grille-pain, une bouilloire et une cafetière.

Notez que malgré ces améliorations les unités qui n'ont présentement pas de cuisine obtiendraient toujours le niveau de 3 étoiles lorsque prise individuellement. Toutefois puisque l'évaluation d'un appartement-hôtel correspond à la moyenne de toutes les unités visitées, le résultat final serait tout de même de 4 étoiles, les autres unités obtenant un résultat plus élevé.

Finalement, nous désirons vous mentionner que les recommandations énumérées dans le présent rapport ne sont que des suggestions. D'autres améliorations à tout autre critère pourraient également conforter le résultat de votre établissement. Les décisions finales vous appartiennent.

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question relative au programme de classification. N'hésitez pas à communiquer avec moi, au poste 237, il me fera plaisir de vous aider.

Nous vous remercions et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.



art.54

Marilyne Bernasconi  
Agente, Relations avec les exploitants

c.c. Jocelyn Dessureault, Directeur de la classification

p.j. Résumé des suggestions  
Photos de la visite de scénarisation du 10 décembre 2013  
Guide de classification de la catégorie Appartement-Hôtel

## RÉSUMÉ DES SUGGESTIONS POUR ATTEINDRE LE NIVEAU FINAL DE 4 ÉTOILES

### *Scénario I - Catégorie Établissement hôtelier*

| Critère                        | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description   |
|--------------------------------|---------------|----------------|---|
| <b>SECTION RESTAURATION</b>    |               |                |   |
| Ouverture des restaurants      | p. 79         | 1              | Petit-déjeuner sept jour sur sept (toute la période d'exploitation de l'établissement)  |
| Type de petit-déjeuner         | p. 80         | 2              | Petit-déjeuner continental  |
| Salle à manger principale      | p. 82         | 3              | Salle à manger <ul style="list-style-type: none"><li>• Décor thématique (mobilier approprié, bonne qualité)</li><li>• Verdre naturelle et objets décoratifs</li><li>• Musique d'ambiance</li></ul>  |
| Mise en place                  | p. 83         | 1 ou +         | Mise en place sur un comptoir <ul style="list-style-type: none"><li>• Verrres, ustensiles, vaisselle (de plastique, carton ou polystyrène).</li></ul>   |
| <b>SECTION SALLES DE BAINS</b> |               |                |   |
| Appareils sanitaires           | p. 52         | 4              | Appareils de grande qualité : baignoire ou douche surdimensionnée, toilette, un ou deux lavabos.  |
| Comptoir et rangement          | p.53          | 4              | Comptoir en matériau noble et rangement d'au moins 0,12m <sup>2</sup> (20 cm sur 60 cm) <ul style="list-style-type: none"><li>• Granit, quartz, marbre, bois exotique, etc.</li></ul>   |
| Linge de toilette              | p. 54         | 5              | Six types de linge <ul style="list-style-type: none"><li>• Peignoirs</li><li>• Draps de bains</li><li>• Serviettes de bains</li><li>• Serviettes à mains</li><li>• Débarbouillettes</li><li>• Tapis de bain (par appareils si distincts - baignoire/douche)</li></ul> |
| Tour de la douche              | p. 59         | 4              | Matériaux de très grande qualité <ul style="list-style-type: none"><li>• granit, marbre, ardoise, bois ou équivalent</li></ul>  |
| Rideau ou porte de douche      | p. 60         | 4              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Porte ou mur de verre de très grande qualité, ou équivalent</li></ul>   |
| Éléments de démerites          | p. 76         | S/O            | À vérifier afin de les éviter<br>Assurez-vous qu'aucune des grilles de ventilation n'est obstruée et qu'il n'y a pas de moisissure quel que soit l'endroit.   |

| <u>SECTION CHAMBRES</u>  |       |     |   |
|--|-------|-----|---|
| Bureau de travail  | p. 9  | 5   | Bureau de travail de 60 cm sur 120 cm ou plus, avec barre d'alimentation ou quatre prises libres au niveau du plateau.  |
| Chaise de travail  | p. 10 | 5   | Fauteuil de travail ergonomique   |
| Appareils de téléphone   | p. 18 | 5   | Deux appareils, dont un sans fil, et voyants  |
| Appareils électroniques  | p. 20 | 5   | Téléviseur de 36 po ou plus, technologie récente, canaux spécialisés et trois appareils électroniques<br><br>Exemples d'appareils électroniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaîne stéréo</li> <li>• Connexion directe d'un ordinateur au téléviseur</li> <li>• Console de jeux électroniques</li> <li>• Lecteur DVD ou Blu-ray</li> <li>• Lecteur MP3</li> <li>• Magnétoscope</li> <li>• Station d'accueil ipod/iPhone</li> </ul> |
| Éléments de démérites  | p. 76 | S/O | À vérifier afin de les éviter<br>Assurez-vous qu'aucune des grilles de ventilation n'est obstruée   |
| <b>De façon générale, prêtez une attention particulière et soutenue à l'ensemble des critères traitant de l'état des éléments.</b> |       |     |   |

\* Seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement

## ***Scénario II - Catégorie Appartement-Hôtel***

| Critère                | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description   |
|------------------------|---------------|----------------|---|
| <u>SECTION CUISINE</u> |               |                |   |
| Type de cuisine        | p. 43         | 1 ou 2         | <p><i>Niveau 1</i><br/>Espace aménagé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Espace aménagé pour recevoir un équipement modulaire ou indépendant permettant la préparation des aliments.</li> </ul> <p><i>Niveau 2</i><br/>Comptoir mural</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptoir pour la préparation des aliments, incluant l'équipement.</li> </ul> |
| Salle à manger         | p. 44         | 2              | Table de cuisine et chaises <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilier assorti</li> </ul>  |

|                                     |       |        |   |
|-------------------------------------|-------|--------|---|
| <b>Équipement ménager</b>           | p. 45 | 0 ou + | <i>Niveau 1</i><br>Appareil de cuisson, réfrigérateur, évier, eau chaude et eau froide<br><br><i>Niveau 2</i><br>Appareil de cuisson à deux foyers, réfrigérateur, four ou four à micro-onde, évier, eau chaude et eau froide |
| <b>Qualité des armoires</b>         | p. 46 | 0 ou + | Niveau 0<br>Tablettes<br><br>Niveau 4<br>Bois mou <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure et construction en bois mou;</li> <li>• Finition naturelle ou teinture avec vernis protecteur.</li> </ul>                |
| <b>Petits appareils électriques</b> | p. 49 | 2      | Bouilloire, grille-pain et cafetière  |

**De façon générale, prêtez une attention particulière et soutenue à l'ensemble des critères traitant de l'état des éléments.**

\* Seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement

# AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

| SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT  |   | NO. D'ÉTABLISSEMENT : 143684              |
|---|---|---|
| Nom de l'établissement :  | LE JOHANNSSEN   |   |
| Adresse :   | 118, chemin de Kandahar   | Code postal : J8E 1E2                     |
| Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté :   | Mont-Tremblant Les Laurentides  |   |
| Nombre d'unités offertes :  | 60  | Configuration: 23 chambre(s), 37 suite(s) |
| Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) : | <input type="checkbox"/> Établissements hôteliers <input type="checkbox"/> Gîtes <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme<br><input type="checkbox"/> Établissements de camping <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement<br><input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse <input type="checkbox"/> Centres de vacances <input checked="" type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement |   |
| Nom de l'exploitant :   | STATION MONT TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE  |   |
| Nom de son représentant :   | Françoise Héту  |   |
| Téléphone principal :   | [REDACTED] art.54   |   |
| Adresse courriel :  | fhetu@tremblant.ca  |   |

| SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ   |  |
|--|--|
| L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages? |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non  |  |
| Officier municipal :   | JEAN-MICHEL FRÉOÉRIK, greffier adjoint<br>(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé) |
| Signature :  | [REDACTED] art.54  |
| Date :   | 8 novembre 2016  |

Veillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489





Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 15 décembre 2016

Madame Françoise Hétu  
1000, chemin des Voyageurs  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1

N/Réf. : Établissement n° 143684  
Appellation : LE JOHANNSEN  
Adresse : 118, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

### **Objet : Guide de classification**

Madame,

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour votre demande de changement de catégorie.

Vous trouverez ci-joint le guide de classification de votre nouvelle catégorie d'établissement «autres établissements d'hébergement». Cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Julie Tremblay votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.



La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



art.54

Michel Rheault

MR/nt

p. j. Guide de classification

# ATTESTATION DE CLASSIFICATION PROVISOIRE

LE JOHANNSEN

**CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT:** Autres établissements d'hébergement

**DATE D'EXPIRATION:** 31 décembre 2018

La présente doit être affichée en tout temps à la vue du public durant sa période de validité et doit être remplacée aussitôt que l'exploitant reçoit le panneau permanent qui suit la visite de classification.

*Tourisme*  
Québec 

# AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

## SECTION 1 – INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

No. d'ÉTABLISSEMENT : 143684

Nom de l'établissement : LE JOHANNSSEN

Adresse : 118, chemin de Kandahar

Code postal : J8E 1E2

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Mont-Tremblant Les Laurentides

Nombre d'unités offertes : 54

Configuration: 21 chambre(s), 33 suite(s)

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Établissements hôteliers  | <input type="checkbox"/> Gîtes                        | <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme                         |
| <input type="checkbox"/> Établissements de camping | <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie | <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement                  |
| <input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse      | <input type="checkbox"/> Centres de vacances          | <input checked="" type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement |

Nom de l'exploitant : STATION MONT TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Nom de son représentant : Françoise Héту

Téléphone principal : [REDACTED] art.54

Adresse courriel : fhetu@tremblant.ca

## SECTION 2 – À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?

- Oui  
 Non

Officier municipal :

KUAN G SELAO

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature :

[REDACTED] art.54

Date :

27-02-2019

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [avisdexploitation@citq.qc.ca](mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489

## ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ENREGISTRÉ

143684

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Établissements d'hébergement  
touristique général

CATÉGORIE

**LE JOHANSEN**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

118, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 8 septembre 2022

Madame, Françoise Hétu  
1000, chemin des Voyageurs  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1

N/Réf. : Établissement n° 143684  
Adresse : 118, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

**Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement  
touristique**

Madame,

La nouvelle Loi et le nouveau Règlement sur l'hébergement touristique sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Puisque l'établissement cité en rubrique possédait à cette date une attestation de classification en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, il est automatiquement réputé être enregistré en vertu de la nouvelle loi.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Prenez note qu'il s'agit du même numéro que votre numéro d'établissement (143684). Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 novembre 2022.

Pour plus d'informations sur les nouvelles catégories, nous invitons à consulter [notre communiqué du 1<sup>er</sup> septembre](#).

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, l'avis écrit ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. Prenez note que votre panneau pourra lui aussi demeurer en place jusqu'au 31 août 2023.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

## Vachon, Gabrielle

---

**De:** Marilyne Bernasconi  
**Envoyé:** 20 janvier 2023 16:41  
**À:** Marilyne Bernasconi  
**Objet:** TR : CITQ Établissement # 143684 - Renouvellement de l'enregistrement

----- Message d'origine -----

**De :** # Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>;  
**Reçu :** Tue Oct 25 2022 11:00:54 GMT-0400 (heure avancée de l'Est)  
**À :** Françoise Héту <fhetu@tremblant.ca>;  
**Sujet :** CITQ Établissement # 143684 - Renouvellement de l'enregistrement



Le 25 octobre 2022

Madame, Françoise Héту  
1000, chemin des Voyageurs  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1

N/Réf. : Établissement n° 143684  
Adresse : 118, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

**Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique**

Madame,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 novembre 2023.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, un avis écrit doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. L'avis écrit que vous possédez déjà est toujours valide et doit continuer à être affiché.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement (143684).

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

**L'équipe de la CITQ**  
1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : [renouvellement@citq.qc.ca](mailto:renouvellement@citq.qc.ca)

Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

REÇU/RECEIVED

319 681 0331

P.002/002

# CERTIFICAT DE CONFORMITÉ RÈGLEMENT D'URBANISME SUR LES USAGES

19-10-2011

Numéro de l'établissement

143732

## 1 - Partie à l'usage du demandeur

### RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

Exploitant : URGO HOTELS TREMBLANT II, ULC

Représentant : Serge Primeau

Adresse : 3035, chemin de la Chapelle, Mont-Tremblant, Québec

Code postal : J8E 1E1

Téléphone principal : 819 681-0808

Téléphone secondaire : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : serge.priméau@urgohotels.com

Mandataire (si différent de l'exploitant) : \_\_\_\_\_

Représentant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone principal : \_\_\_\_\_

Téléphone secondaire : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement : HOMEWOOD SUITES PAR HILTON

Adresse : 3035, chemin de la Chapelle

Code postal : J8E 1E1

Arrondissement, municipalité, MRC : Mont-Tremblant, Les Laurentides

Nombre maximal d'unités : 100

Catégorie :

- Établissement hôtelier
- Résidence de tourisme
- Gîte
- Centre de vacances
- Établissement d'enseignement
- Établissement de camping
- Établissement de pourvoirie
- Village d'accueil
- Auberge de jeunesse
- Autre établissement d'hébergement

## 2 - Partie à l'usage de la municipalité

### CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

L'établissement est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme sur les usages ou aux droits acquis?

Oui Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : \_\_\_\_\_  Aucun nombre maximal d'unités

Non Motifs de non-conformité : \_\_\_\_\_

Aucune réglementation

Protégé par droits acquis Nombre maximal d'unités reconnu en vertu des droits acquis : \_\_\_\_\_  Aucun nombre maximal d'unités

Autres motifs : \_\_\_\_\_

Officier municipal : MARIE LANTIER

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : \_\_\_\_\_ art.54

Date : 24 octobre 2011

Sceau de la municipalité

(Facultatif)





Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 11 avril 2018

Monsieur Serge Primeau  
HOMEWOOD SUITES PAR HILTON  
3035, chemin de la Chapelle  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E1

N/Réf. : Établissement n° 143732

**Objet : Confirmation d'attestation de classification**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : HOMEWOOD SUITES PAR HILTON

Adresse : 3035, chemin de la Chapelle  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E1

Catégorie : Établissements hôteliers

Nombre maximal d'unités : 101

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2018.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

 art.54

Eric Chevrette  
Agent d'administration

## ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ENREGISTRÉ

143732

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Établissements d'hébergement  
touristique général

CATÉGORIE

**HOMEWOOD SUITES PAR HILTON**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

3035, chemin de la Chapelle, Mont-Tremblant

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 8 septembre 2022

Monsieur, Serge Primeau  
3035, chemin de la Chapelle  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E1

N/Réf. : Établissement n° 143732  
Adresse : 3035, chemin de la Chapelle, Mont-Tremblant

**Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement  
touristique**

Monsieur,

La nouvelle Loi et le nouveau Règlement sur l'hébergement touristique sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Puisque l'établissement cité en rubrique possédait à cette date une attestation de classification en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, il est automatiquement réputé être enregistré en vertu de la nouvelle loi.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Prenez note qu'il s'agit du même numéro que votre numéro d'établissement (143732). Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 novembre 2022.

Pour plus d'informations sur les nouvelles catégories, nous invitons à consulter [notre communiqué du 1<sup>er</sup> septembre](#).

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, l'avis écrit ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. Prenez note que votre panneau pourra lui aussi demeurer en place jusqu'au 31 août 2023.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

## Vachon, Gabrielle

---

**De:** Marilyne Bernasconi  
**Envoyé:** 20 janvier 2023 14:53  
**À:** Marilyne Bernasconi  
**Objet:** TR : CITQ Établissement # 143732 - Renouvellement de l'enregistrement

----- Message d'origine -----

**De :** # Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>;  
**Reçu :** Tue Dec 27 2022 14:15:12 GMT-0500 (heure normale de l'Est)  
**À :** Serge Primeau <serge.primeau@urgohotels.com>;  
**Sujet :** CITQ Établissement # 143732 - Renouvellement de l'enregistrement



Le 27 décembre 2022

Serge Primeau  
3035, chemin de la Chapelle  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E1

N/Réf. : Établissement n° 143732  
Adresse : 3035, chemin de la Chapelle, Mont-Tremblant

**Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique**

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 novembre 2023.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, un avis écrit doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. L'avis écrit que vous possédez déjà est toujours valide et doit continuer à être affiché.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement (143732).

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

**L'équipe de la CITQ**  
1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : [renouvellement@citq.qc.ca](mailto:renouvellement@citq.qc.ca)

Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

This content is extracted to AzureBlobStorage



Corporation de l'industrie touristique du Québec

SL

### RENOUVELLEMENT DE L'ATTESTATION DE CLASSIFICATION

#### Renseignements sur l'établissement

Nom : LE DESLAURIERS

Adresse : 1000, ch. des Voyageurs Mont-Tremblant J8E 1T1

Téléphone : (819) 681-3000

Télécopieur : (819) 681-5999

Adresse courriel : reservation@intrawest.com

Site Internet : www.tremblant.ca

N° d'établissement : 143743

Catégorie : Établissement hôtelier

Nombre d'unités : 50

#### Renseignements sur le titulaire de l'établissement

Nom : MICHEL AUBIN

Raison sociale : STATION MONT-TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Numéro de titulaire : 599126

Adresse : 1000, ch. des Voyageurs Mont-Tremblant Québec J8E 1T1

Téléphone : [redacted]

art. 54

Télécopieur : (819) 681-5988

N/A

cd 2004-02-12

#### Renseignements sur les assurances

La CITQ exige que tous les exploitants détiennent une couverture d'assurance responsabilité civile de 2 millions de dollars au minimum. En signant la présente formule de renouvellement de l'attestation de classification, le titulaire de l'établissement certifie qu'il se conforme aux exigences de la CITQ en matière d'assurance responsabilité civile. Les exploitants sont tenus de déclarer l'usage commercial de leur établissement à leur assureur.

art.54

Indiquez le numéro de votre police :

[redacted]

Liberty Mutual Insurance Company

exp. 1 mai 2004

#### Paiement des frais

Le titulaire de l'établissement convient que les frais de classification doivent être intégralement acquittés avant que la visite de classification ne soit effectuée.

Chèque

Mandat postal

Espèces



### Attestation de conformité à la réglementation municipale relative aux usages

Numéro de l'établissement 143743

**JE DÉCLARE** avoir vérifié auprès de la ville ou de la municipalité où est situé mon établissement d'hébergement touristique que mon établissement respecte la réglementation municipale relative aux usages;

**JE DÉCLARE** que mon établissement d'hébergement touristique respecte effectivement la réglementation municipale relative aux usages, le tout tel qu'attesté par le certificat obtenu du greffier de la ville ou de la municipalité, le cas échéant;

**JE DÉCLARE** être informé que la délivrance, par le ministère du Tourisme, d'une attestation de classification pour mon établissement d'hébergement touristique ne me dispense pas de respecter la réglementation municipale relative aux usages;

**JE DÉCLARE** être informé que toute contravention à la réglementation municipale relative aux usages peut faire l'objet de recours judiciaires en cessation d'usage et de sanctions pénales par la ville ou la municipalité;

**J'AUTORISE**, le cas échéant, le ministère du Tourisme à communiquer la présente déclaration d'attestation de conformité à la ville ou à la municipalité concernée.

 art.54  
\_\_\_\_\_  
Signature du requérant

2008 08 27  
\_\_\_\_\_  
année / mois / jour  
*honn*  
28/08/08



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

## Déclaration de conformité à la réglementation municipale relative aux usages

REÇU LE

25 MAI 2010

Identifiant de l'établissement : 143743

**JE DÉCLARE** avoir vérifié auprès de la ville ou de la municipalité où est situé mon établissement d'hébergement touristique que mon établissement respecte la réglementation municipale relative aux usages ;

**JE DÉCLARE** que mon établissement d'hébergement touristique respecte effectivement la réglementation municipale relative aux usages, le tout tel qu'attesté par le certificat obtenu du greffier de la ville ou de la municipalité, le cas échéant ;

**JE DÉCLARE** être informé que la délivrance, par la ministre du Tourisme du Québec, d'une attestation de classification pour mon établissement d'hébergement touristique ne me dispense pas de respecter la réglementation municipale relative aux usages ;

**JE DÉCLARE** être informé que toute contravention à la réglementation municipale relative aux usages peut faire l'objet de recours judiciaires en cessation d'usage et de sanctions pénales par la ville ou la municipalité ;

**J'AUTORISE**, le cas échéant, le ministère du Tourisme du Québec à communiquer la présente déclaration d'attestation de conformité à la ville ou à la municipalité concernée.

**X**

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

art.54

19 MAI 2010

\_\_\_\_\_  
Date

CACRMU-03-09

Agente : 241

Id. de l'exploitant : 599126

2010-05-12

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737  
Aucuns frais : 1 866 499-0550  
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca  
Internet : www.citq.info





Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

June 28, 2011

Mr Stephen Starr  
765, rue, Beaubien Est, suite 120  
Montréal (Québec) H2S 1S8

**Subject: Rental of your establishment**

Dear Mr. Starr,

According to your [www.chaletsauquebec.com](http://www.chaletsauquebec.com) website, we see that you seem to be operating tourist accommodation establishments offering to rent 466 DESLAURIERS cottage for periods not exceeding 31 days. The CITQ is the official agent of Tourisme Québec for the classification of tourist accommodation, and as such we must remind you that this kind of rental requires that you hold a classification certificate.

**The Act respecting tourist accommodation establishments**

In 2001, the Quebec government adopted the *Act respecting tourist accommodation establishments*. Section 6 of the Act requires that operators of ten classes of establishments, including the class of accommodation you are renting, have a classification certificate. Section 38 specifies the monetary penalties that apply if you do not have the proper classification certificate. We suggest that you consult the "Classification" section of our website, at [www.citq.info](http://www.citq.info), for further information on the provisions of the Act.

**What you should do to obtain a certificate**

Consequently, we invite you to contact one of our agents, who will be pleased to give you all the appropriate information and help you follow the applicable procedures. Our offices are open Monday to Friday, from 8 a.m. to 5 p.m. You can reach us at 450 679-3737 or 1 866 499-0550.

**Promotional benefits**

Although the classification process is intended above all to protect and inform consumers, it does offer many benefits for operators. Your classification certificate gives you absolutely free visibility:

- in *Accommodation in Québec*, the complete directory to tourist accommodation published annually by the CITQ, and distributed through tourism information offices in Quebec, elsewhere in Canada and internationally.
- on the Tourisme Québec [bonjourquebec.com](http://bonjourquebec.com) website. You can post a description and photos of your tourist home. In 2010, the site received 6 million visitors.

Experts en classification et certification

Téléphone : 450 679-3737 • Ligne sans frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



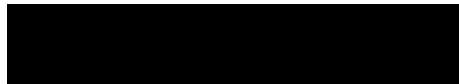
Prix spécial du jury Ulysse 2008  
Organisation mondiale du tourisme

**Insurance – Important!**

We would also like to point out the warning by the Insurance Bureau of Canada in an article in the January 2010 issue of *L'actualité* magazine: "If there is an accident and it is shown that the property was rented, and the company insuring the cottage had not been previously notified of that fact, the insurance contract can be cancelled immediately, with no claim being paid."

We are counting on your prompt co-operation and we look forward to hearing from you within 15 days.

Yours sincerely,



art.54

Claude Moreau  
Development Agent

---

---

# DEMANDE DE CERTIFICAT

Numéro de dossier de l'établissement

143743

## 1 - Partie à l'usage du demandeur

### IDENTIFICATION

Nom de l'établissement : LE DESLAURIERS

#### Exploitant (personne, société ou représentant)

Nom : STATION MONT-TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE Gaétan Cormier

Adresse : 1000, chemin des Voyageurs, Mont-Tremblant (Québec) Code postal : J8E 1T1

Tél. résidence : 819 681-5480 Tél. travail : [REDACTED] art.54

Correspondance par courrier  ou par courriel  Adresse courriel : \_\_\_\_\_

#### Mandataire (personne, société ou représentant)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. résidence : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

Correspondance par courrier  ou par courriel  Adresse courriel : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

#### Localisation

Adresse : 135, chemin de Kandahar

Municipalité : Mont-Tremblant

Arrondissement : \_\_\_\_\_

Numéro de lot : \_\_\_\_\_ ou Numéro de matricule : \_\_\_\_\_

#### Caractéristiques de l'établissement d'hébergement touristique

a) S'agit-il d'un nouvel établissement d'hébergement touristique?  oui  non

b) Veuillez indiquer la catégorie d'établissement demandée :

- |  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Établissement hôtelier | <input type="checkbox"/> Centre de vacances  | <input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement | <input type="checkbox"/> Autres établissements |
| <input type="checkbox"/> Résidence de tourisme             | <input type="checkbox"/> Village d'accueil   | <input type="checkbox"/> Établissement de camping     |  |
| <input type="checkbox"/> Gîte                              | <input type="checkbox"/> Auberge de jeunesse | <input type="checkbox"/> Pourvoirie                   |  |

Veuillez indiquer le nombre d'unités maximal d'hébergement demandé pour l'établissement : 46

c) Si l'établissement est dérogoatoire à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, veuillez indiquer s'il fait l'objet de droits acquis :  oui  non préciser et joindre tous renseignements et documents démontrant l'existence de droits acquis : \_\_\_\_\_

d) Veuillez préciser les éléments faisant l'objet d'une modification par rapport à la dernière attestation de classification délivrée :

- Changement de catégorie
- Changement du nombre d'unités maximal d'hébergement mis à la disposition de la clientèle
- Agrandissement, rénovations, tous travaux nécessitant l'émission d'un permis municipal

Préciser : \_\_\_\_\_

Déclaration d'exaclitude des renseignements  
(signature de l'exploitant ou mandataire)

Municipalité de : Ville de Mont-Tremblant

**2 – Partie à l'usage de la municipalité**

**RÈGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME RELATIVE AUX USAGES**

- Règlement de zonage : (2008) - 107
- Règlement de contrôle intérimaire : \_\_\_\_\_
- Autre règlement, spécifiez \_\_\_\_\_
- Droits acquis établis par le demandeur, spécifiez \_\_\_\_\_
- Aucune réglementation municipale relative aux usagers \_\_\_\_\_

**CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

Indiquez si le projet est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence ou aux droits acquis établis par le demandeur :  oui  non  ne s'applique pas

Si oui :

Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement prévu à la réglementation municipale d'urbanisme?

- oui combien? \_\_\_\_\_
- non

Si dérogation mais protégé par droits acquis : Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement reconnu en vertu des droits acquis?

- oui combien? \_\_\_\_\_
- non

Si non :

Quels sont les motifs de non-conformité? \_\_\_\_\_

Existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence?

- oui  non


Veuillez préciser au besoin : \_\_\_\_\_

Si ne s'applique pas, préciser pourquoi, s'il y a lieu :

\_\_\_\_\_

Officier municipal :  
(fonctionnaire municipal autorisé)

art.54

Signature :  greffière adjointe

Ce certificat est délivré en vertu de l'article 10.1, alinéa 1, paragraphe 4 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, à la lumière des renseignements produits par le demandeur.

Sceau de la municipalité :



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 16 janvier 2014

LE DESLAURIERS ET LE JOHANSEN  
MESSIEURS SERGE DUFRESNE ET ÉRIC POULIOT  
1000, chemin des Voyageurs  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1

**Objet : Rapport de scénarisation - Établissement n° 143743 et 143684**

Messieurs,

La présente précise les observations relevées lors la visite de scénarisation à vos établissements le 10 décembre 2013 de même que lors de l'analyse approfondie de votre dossier. Il est important de vous rappeler que seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement.

Le but de la scénarisation était de vérifier s'il est possible pour vos établissements d'atteindre le résultat de 4 étoiles et de vérifier si l'ajout d'un service de restauration y est essentiel. Selon nos estimations et les données récoltées au moment de la visite de scénarisation, l'atteinte du niveau de 4 étoiles serait réalisable mais difficile et il faudrait apporter plusieurs améliorations aux deux établissements. Dans leur état actuel, le Johansen et le Deslauriers obtiendraient tous les deux un résultat de **3 étoiles moyen** lorsque évalués selon l'édition 2012 du guide de classification des établissements hôteliers.

Nos données démontrent que dans votre cas l'ajout d'un service de restauration serait essentiel. Puisque c'est la possibilité qui fut abordée lors de la visite, dans ce scénario, nous avons considéré que seul le petit-déjeuner serait offert à l'intérieur de chacun des deux hôtels. Notre analyse démontre toutefois qu'à lui seul l'ajout d'un service de petit-déjeuner ne serait pas suffisant pour permettre d'atteindre le niveau de classification souhaité de 4 étoiles. Nous avons remarqué que des ajustements au niveau des salles de bains et des chambres seraient aussi essentiels afin d'atteindre le niveau de 4 étoiles et de le renforcer.

Tel que vous l'avez sans doute lu dans votre guide de classification ou dans les bulletins *infosCITQ*, une nouvelle norme de classement entrera en vigueur en 2015. Cette norme sera fondée sur le résultat des sections CHAMBRES ET SALLES DE BAINS. Le résultat d'un établissement en nombre d'étoiles reposera non seulement sur la moyenne pondérée de toutes les sections, mais aussi sur la cote des deux sections nommées ci-dessus. Par exemple, pour qu'un établissement hôtelier obtienne 4 étoiles, il devra présenter des chambres et des salles de bains de niveau 4. Dans votre cas, ces deux sections obtiennent déjà le niveau 4 et ce pour les deux établissements.

Puisque nos estimations démontrent que l'atteinte du niveau de 4 étoiles en tant qu'établissements hôteliers demanderait des investissements majeurs, nous avons également effectué un scénario afin de connaître quel serait le résultat si les établissements étaient classifiés sous la catégorie Appartements-hôtel. Comme discuté au moment de la visite, ce changement de catégorie serait possible à condition que

Gestionnaire officiel de la classification de l'hébergement

l'ensemble des chambres possèdent une cuisine fonctionnelle et répondent par conséquent à la définition de cette catégorie telle que décrite dans la Loi sur les établissements d'hébergement touristique. Vous trouverez donc dans ce rapport tout d'abord un scénario comprenant nos suggestions afin d'atteindre 4 étoiles dans la catégorie *Établissement hôtelier* puis un second avec nos suggestions afin de l'atteindre dans la catégorie *Appartement-Hôtel*.

Nos estimations démontrent que l'obtention du niveau de 4 étoiles serait plus facilement atteignable et entraînerait sans doute des frais moins importants sous la catégorie *Appartement-Hôtel*. Seules les modifications aux unités ne possédant pas de cuisine seraient essentielles. Le second scénario se concentrera donc sur ces unités.

Il est important de vous mentionner que les établissements appartenant à la catégorie *Appartement-Hôtel* sont affichés sous la catégorie Établissements Hôtelier et possèdent donc le même panneau. Seule la grille d'évaluation de ces établissements est différente. Nous avons d'ailleurs joint à ce rapport le guide d'évaluation complet de cette catégorie.

Dans le cadre de la scénarisation, nous avons accordé le niveau 4, *Très Bon*, à l'ensemble des critères traitant de l'état des éléments. Toutefois, au moment d'une visite de classification, il est possible que les niveaux obtenus soient plus ou moins élevés pour certains critères. Nous vous rappelons que l'*État des éléments* représente un aspect important du résultat final de classification. En effet, la notion de l'état correspond à 30 % du résultat final d'un établissement hôtelier et à 29 % de celle d'un appartement-hôtel. Il est donc impératif de prêter une attention particulière et soutenue à l'état des éléments. Par exemple, au moment de la visite de scénarisation, certaines grilles de ventilation dans les salles de bains et dans les chambres étaient poussiéreuses et obstruées. De plus, il y avait parfois des traces de moisissures sur les tours de baignoire et les murs et les meubles étaient souvent marqués ou égratignés. Nous avons joint à ce rapport un CD-Rom contenant les photos prises au moment de la visite de classification afin de vous aider à comprendre certaines lacunes.

Voici les éléments que nous vous suggérons d'améliorer d'ici la prochaine visite de classification. Notez que pour l'ensemble des sections, les critères énumérés le sont selon leur ordre d'importance. Puisque Le Johanssen et Le Deslauriers sont très semblables dans la configuration des chambres et des salles de bains de même que dans leur offre de services, les suggestions qui suivent s'appliquent de façon identique pour les deux hôtels.

### *Scénario I - Catégorie Établissement hôtelier*

#### SECTION RESTAURATION

Cette section représente 14 p. cent du résultat final de l'évaluation d'un établissement hôtelier. Tel qu'évoqué au moment de la visite, nous vous conseillons de vérifier s'il est possible de transformer certaines unités pour en faire des salles à manger, à moins, bien sûr, qu'un autre espace soit disponible à l'intérieur des pavillons. Toutefois, tel que mentionné par M. Dessureault au moment de la rencontre, nous vous rappelons que, pour qu'elle puisse être prise en compte, la restauration doit être offerte sur place (sur les lieux de l'établissement) et facturable à la chambre. Dans ce scénario, nous avons considéré que le petit-déjeuner serait le seul repas offert sur place et avons accordé le

niveau 1 au critère **Ouverture des restaurants** ce qui correspond à l'offre d'un petit-déjeuner sept jours sur sept sur toute la période d'exploitation de l'établissement. Une salle à manger devrait par conséquent être aménagée dans chacun des établissements.

Dans le cadre de la scénarisation, nous avons accordé un niveau 2 au critère **Type de petit-déjeuner** ce qui correspond à un petit-déjeuner continental. Nous vous invitons toutefois à consulter votre guide de classification afin de voir s'il vous serait possible d'offrir un type de petit-déjeuner correspondant à un niveau supérieur.

Au critère **Salle à manger**, nous avons estimé qu'il était adéquat d'accorder un niveau 3 correspondant à une salle avec un mobilier approprié et de bonne qualité. Il s'agit également d'une salle avec un décor thématique et harmonieux comprenant par exemple de la verdure naturelle et des objets décoratifs.

Une **Mise en place** sur un comptoir avec de la vaisselle et des couverts de plastique, de carton ou de polystyrène répond au niveau 1 de ce critère. L'atteinte d'un niveau supérieur à ce critère nécessite une mise en place sur les tables. Consultez votre guide de classification afin de vérifier s'il vous serait possible d'atteindre un niveau supérieur.

Dans le cadre de ce scénario, nous avons considéré qu'il n'y aurait pas de personnel de restauration ni de services aux chambres et avons par conséquent accordé le niveau 0 à ces deux éléments.

## SECTION SALLES DE BAINS

Cette section, représente 20 p. cent du résultat final et le niveau obtenu à cette section est le résultat d'une moyenne calculée pour l'ensemble des salles de bains visitées.

Vous pourriez évaluer la possibilité de remplacer les baignoire/douche ordinaires présentes dans l'ensemble des salles de bains par des douches surdimensionnées. Le niveau 4 du critère **Appareils sanitaires** pourrait alors être atteint.

Si vous décidez d'aller de l'avant avec cette proposition, nous vous conseillons de choisir un matériel de très grande qualité pour les tours de douches. S'ils sont par exemple en marbre, en granit, en ardoise ou dans un matériel équivalent, vous pourriez obtenir le niveau maximal pour le critère **Tour de la douche**.

Dans le même ordre d'idée, nous vous conseillons d'installer des portes ou un mur de verre de très grande qualité, ou équivalent. L'évaluation de la qualité des portes de douche repose sur l'épaisseur du verre (6 mm au minimum), la qualité des charnières (fini, matériaux, ralentissement), la qualité de la quincaillerie (poignées, cadre), son étanchéité et sa stabilité. Nous pourrions alors appliquer le niveau maximal au critère **Rideau ou porte de douche**.

Nous vous conseillons de remplacer les comptoirs de stratifié actuel par des comptoirs en matériaux noble comme le quartz, le granit, le marbre, le bois exotique, etc. afin d'obtenir le niveau maximal au critère **Comptoir et rangement**. L'espace de rangement offert par les comptoirs doit aussi être d'au moins 0,12 m<sup>2</sup> (20 cm sur 60 cm).

La lingerie 17 lb que vous possédez vous permet d'atteindre le niveau maximal pour le critère **Qualité du linge de toilette**. Afin d'atteindre le niveau maximal au critère **Linge de**

**toilette** également, il vous faudrait offrir six type de linge de toilette dont des peignoirs, des draps de bain, des serviettes de bain, des serviettes à mains, des débarbouillettes et un tapis de bain par appareil si la douche et la baignoire sont distinct. Pour chaque type de linge, il doit y avoir au moins un morceau par personne et le nombre total doit correspondre au nombre de personne pouvant loger dans l'unité.

Consultez la page traitant des **Éléments de démerite** afin d'éviter les pénalités. Nous vous conseillons, entre autres, de vous assurer qu'aucune des grilles de ventilation n'est obstruée et qu'il n'y a pas de moisissure quel que soit l'endroit. À titre informatif, la présence de moisissure dans les chambres ou les salles de bains peut entraîner un démerite assez important pour causer la perte d'une étoile.

### SECTION CHAMBRES

Cette section, correspond à 40 p. cent du résultat final de la classification. Le niveau obtenu à cette section correspond à une moyenne des résultats calculée pour l'ensemble des chambres visitées.

Nous vous suggérons d'ajouter un **Bureau de travail** dans vos unités puisque c'est un élément très bonifiant dans l'évaluation de la section chambre. Pour l'atteinte du niveau maximal à ce critère, nous devons retrouver un bureau de travail de 60 cm sur 120 cm ou plus, avec une barre d'alimentation ou quatre prises libres au niveau du plateau.

Nous vous conseillons également d'y ajouter des fauteuils ergonomiques. Nous pourrions alors accorder le niveau maximal au critère **Chaise de travail**.

Nous vous recommandons d'améliorer l'élément **Appareils de téléphone** afin d'obtenir le niveau maximal pour l'ensemble de vos chambres. Ce niveau correspond à deux appareils de téléphone, dont un sans fil, et voyants indicateur de message.

Vérifier aussi si vous pourriez ajouter des **Appareils électroniques** supplémentaires afin d'obtenir le niveau maximal à ce critère. Le niveau maximal correspond à un téléviseur de 36 po ou plus, de technologie récente, des canaux spécialisés et trois appareils électroniques supplémentaire. Les appareils électroniques supplémentaires peuvent être par exemple une chaine stéréo, un lecteur DVD, une station d'accueil iPod, etc.

Nous vous conseillons finalement d'améliorer l'élément **Parures de fenêtre** afin d'obtenir le niveau maximal a ce critère c'est-à-dire, trois types de parures offrant de l'opacité.

Consultez la page traitant des **Éléments de démerite** afin d'éviter les pénalités. Porter une attention particulière à la propreté et à l'entretien des grilles de ventilation.

### SECTION AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Comme chacun des hôtels possèdent deux halls d'entrée et donc deux lobbys, nous convenons de considérer le premier comme un hall d'entrée avec une aire de repos meublés et donc d'accorder le niveau 4 au critère **Hall d'entrée**. L'aire de repos se trouvant dans le second lobby sera considérées comme une **Aire de détente** et dans le scénario, nous avons appliqué le niveau trois à ce critère. Ce niveau correspond à une aire de détente spacieuse de grande qualité, au design recherché et meublée de fauteuils, de canapés ou causeuses, de tables basses et de lampes.



## SECTION EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE

Vous nous aviez demandé de vérifier les niveaux précédemment accordés aux critères traitant de l'aménagement paysager et de vous faire des recommandations s'il y a lieu. Au moment de la dernière visite de classification en 2012 le niveau 4 avait été accordé aux critères **Aménagement paysager - Éléments horticoles et construits** et **Mise en valeur du potentiel exploitable**. Nous croyons que ces niveaux sont exacts et que si le même type d'aménagement est maintenu ces niveaux seront accordés également lors de la prochaine visite. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de modifier ces éléments. Ce niveau correspond à de la pelouse ou couvre-sols, des arbres, des arbustes, des plantes, des fleurs (quatre végétaux ou plus) et des éléments construits sur 75% ou plus du potentiel exploitable.

### *Scénario II - Catégorie Appartement-Hôtel*

## SECTION CUISINE ET SALLE À MANGER

Les unités d'un Appartement-Hôtel doivent être dotées d'un service d'auto-cuisine permettant de faire la transformation d'aliments. Nous devons donc y retrouver au minimum un élément de cuisson, une batterie de cuisine, de la vaisselle et des couverts.

Tel qu'indiqué au début du rapport, ce second scénario mentionne des changements à apporter aux unités ne possédant pas de cuisine seulement.

Dans le cadre de la scénarisation, nous avons considéré qu'une cuisine minimale serait installée dans les unités qui n'en possédaient pas déjà (**6 unités dans le Deslauriers et 7 dans le Johanssen**) et avons donc accordé le niveau 1 au critère **Type de cuisine**. Ce niveau correspond à un espace aménagé pour recevoir un équipement modulaire ou indépendant permettant la préparation des aliments. Nous vous conseillons toutefois de vérifier s'il vous serait possible d'installer un comptoir mural pour la préparation des aliments et donc d'obtenir le niveau 2 à ce critère. À titre comparatif, les cuisines déjà présente dans les autres unités sont de type laboratoire et obtiendraient le niveau 3 à ce critère.

Dans le scénario nous avons accordé le niveau 2 au critère **Salle à manger** ce qui coïncide avec une table de cuisine et des chaises.

Nous avons appliqué le niveau 0 au critère **Équipement ménager** puisque nous avons considéré que seul l'équipement de base serait présent soit un réfrigérateur et un appareil de cuisson. Toutefois si vous êtes en mesure d'ajouter un évier et un four à micro-onde nous pourrions accorder le niveau 1 ou le niveau 2.

Nous avons également considéré qu'il n'y aurait pas d'armoires de cuisine et avons appliqués le niveau 0 au critère **Qualité des armoires de cuisine** ce qui correspond également à des tablettes ouvertes. Si vous souhaitez ajouter des armoires, sachez que les armoires se trouvant dans les autres unités obtiendraient le niveau 4 à ce critère puisqu'elles sont faites de bois mou.

Finalement, nous avons appliqué le niveau 2 au critère **Petits appareils électrique**. Pour l'atteinte de ce niveau, nous devrions retrouver, un grille-pain, une bouilloire et une cafetière.

Notez que malgré ces améliorations les unités qui n'ont présentement pas de cuisine obtiendraient toujours le niveau de 3 étoiles lorsque prise individuellement. Toutefois puisque l'évaluation d'un appartement-hôtel correspond à la moyenne de toutes les unités visitées, le résultat final serait tout de même de 4 étoiles, les autres unités obtenant un résultat plus élevé.

Finalement, nous désirons vous mentionner que les recommandations énumérées dans le présent rapport ne sont que des suggestions. D'autres améliorations à tout autre critère pourraient également conforter le résultat de votre établissement. Les décisions finales vous appartiennent.

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question relative au programme de classification. N'hésitez pas à communiquer avec moi, au poste 237, il me fera plaisir de vous aider.

Nous vous remercions et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.



art.54

Marilyne Bernasconi  
Agente, Relations avec les exploitants

c.c. Jocelyn Dessureault, Directeur de la classification

p.j. Résumé des suggestions  
Photos de la visite de scénarisation du 10 décembre 2013  
Guide de classification de la catégorie Appartement-Hôtel

## RÉSUMÉ DES SUGGESTIONS POUR ATTEINDRE LE NIVEAU FINAL DE 4 ÉTOILES

### *Scénario I - Catégorie Établissement hôtelier*

| Critère                        | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description   |
|--------------------------------|---------------|----------------|---|
| <b>SECTION RESTAURATION</b>    |               |                |   |
| Ouverture des restaurants      | p. 79         | 1              | Petit-déjeuner sept jour sur sept (toute la période d'exploitation de l'établissement)  |
| Type de petit-déjeuner         | p. 80         | 2              | Petit-déjeuner continental  |
| Salle à manger principale      | p. 82         | 3              | Salle à manger <ul style="list-style-type: none"><li>• Décor thématique (mobilier approprié, bonne qualité)</li><li>• Verdre naturelle et objets décoratifs</li><li>• Musique d'ambiance</li></ul>  |
| Mise en place                  | p. 83         | 1 ou +         | Mise en place sur un comptoir <ul style="list-style-type: none"><li>• Verrres, ustensiles, vaisselle (de plastique, carton ou polystyrène).</li></ul>   |
| <b>SECTION SALLES DE BAINS</b> |               |                |   |
| Appareils sanitaires           | p. 52         | 4              | Appareils de grande qualité : baignoire ou douche surdimensionnée, toilette, un ou deux lavabos.  |
| Comptoir et rangement          | p.53          | 4              | Comptoir en matériau noble et rangement d'au moins 0,12m <sup>2</sup> (20 cm sur 60 cm) <ul style="list-style-type: none"><li>• Granit, quartz, marbre, bois exotique, etc.</li></ul>   |
| Linge de toilette              | p. 54         | 5              | Six types de linge <ul style="list-style-type: none"><li>• Peignoirs</li><li>• Draps de bains</li><li>• Serviettes de bains</li><li>• Serviettes à mains</li><li>• Débarbouillettes</li><li>• Tapis de bain (par appareils si distincts - baignoire/douche)</li></ul> |
| Tour de la douche              | p. 59         | 4              | Matériaux de très grande qualité <ul style="list-style-type: none"><li>• granit, marbre, ardoise, bois ou équivalent</li></ul>  |
| Rideau ou porte de douche      | p. 60         | 4              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Porte ou mur de verre de très grande qualité, ou équivalent</li></ul>   |
| Éléments de démerites          | p. 76         | S/O            | À vérifier afin de les éviter<br>Assurez-vous qu'aucune des grilles de ventilation n'est obstruée et qu'il n'y a pas de moisissure quel que soit l'endroit.   |

| <u>SECTION CHAMBRES</u>  |       |     |   |
|--|-------|-----|---|
| Bureau de travail  | p. 9  | 5   | Bureau de travail de 60 cm sur 120 cm ou plus, avec barre d'alimentation ou quatre prises libres au niveau du plateau.  |
| Chaise de travail  | p. 10 | 5   | Fauteuil de travail ergonomique   |
| Appareils de téléphone   | p. 18 | 5   | Deux appareils, dont un sans fil, et voyants  |
| Appareils électroniques  | p. 20 | 5   | Téléviseur de 36 po ou plus, technologie récente, canaux spécialisés et trois appareils électroniques<br><br>Exemples d'appareils électroniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaîne stéréo</li> <li>• Connexion directe d'un ordinateur au téléviseur</li> <li>• Console de jeux électroniques</li> <li>• Lecteur DVD ou Blu-ray</li> <li>• Lecteur MP3</li> <li>• Magnétoscope</li> <li>• Station d'accueil ipod/iPhone</li> </ul> |
| Éléments de démérites  | p. 76 | S/O | À vérifier afin de les éviter<br>Assurez-vous qu'aucune des grilles de ventilation n'est obstruée   |
| <b>De façon générale, prêtez une attention particulière et soutenue à l'ensemble des critères traitant de l'état des éléments.</b> |       |     |   |

\* Seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement

## ***Scénario II - Catégorie Appartement-Hôtel***

| Critère                | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description  |
|------------------------|---------------|----------------|--|
| <u>SECTION CUISINE</u> |               |                |  |
| Type de cuisine        | p. 43         | 1 ou 2         | <i>Niveau 1</i><br>Espace aménagé <ul style="list-style-type: none"> <li>• Espace aménagé pour recevoir un équipement modulaire ou indépendant permettant la préparation des aliments.</li> </ul><br><i>Niveau 2</i><br>Comptoir mural <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptoir pour la préparation des aliments, incluant l'équipement.</li> </ul> |
| Salle à manger         | p. 44         | 2              | Table de cuisine et chaises <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilier assorti</li> </ul>   |

|                                     |       |        |   |
|-------------------------------------|-------|--------|---|
| <b>Équipement ménager</b>           | p. 45 | 0 ou + | <i>Niveau 1</i><br>Appareil de cuisson, réfrigérateur, évier, eau chaude et eau froide<br><br><i>Niveau 2</i><br>Appareil de cuisson à deux foyers, réfrigérateur, four ou four à micro-onde, évier, eau chaude et eau froide |
| <b>Qualité des armoires</b>         | p. 46 | 0 ou + | Niveau 0<br>Tablettes<br><br>Niveau 4<br>Bois mou <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure et construction en bois mou;</li> <li>• Finition naturelle ou teinture avec vernis protecteur.</li> </ul>                |
| <b>Petits appareils électriques</b> | p. 49 | 2      | Bouilloire, grille-pain et cafetière  |

**De façon générale, prêtez une attention particulière et soutenue à l'ensemble des critères traitant de l'état des éléments.**

\* Seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement

# AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

| SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT  |   | No. d'ÉTABLISSEMENT : 143743             |
|---|---|--|
| Nom de l'établissement :  | LE DESLAURIERS  |  |
| Adresse :   | 116, chemin de Kandahar   | Code postal : J8E 1E2                    |
| Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté :   | Mont-Tremblant Les Laurentides  |  |
| Nombre d'unités offertes :  | 40  | Configuration: 6 chambre(s), 34 suite(s) |
| Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) : | <input checked="" type="checkbox"/> Établissements hôteliers <input type="checkbox"/> Gîtes <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme<br><input type="checkbox"/> Établissements de camping <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement<br><input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse <input type="checkbox"/> Centres de vacances <input type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement |  |
| Nom de l'exploitant :   | STATION MONT TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE  |  |
| Nom de son représentant :   | Françoise Héту  |  |
| Téléphone principal :   | [REDACTED] art.54   |  |
| Adresse courriel :  | fhetu@tremblant.ca  |  |

| SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ   |  |
|--|--|
| L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages? |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non  |  |
| Officier municipal :   | JEAN-MICHEL FRÉDÉRIK, greffier adjoint<br>(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé) |
| Signature :  | [REDACTED] art.54  |
| Date :   | 26 septembre 2016  |

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489



# AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

| SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT  |   | No. d'ÉTABLISSEMENT : 143743             |
|---|---|--|
| Nom de l'établissement :  | LE DESLAURIERS  |  |
| Adresse :   | 116, chemin de Kandahar   | Code postal : J8E 1E2                    |
| Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté :   | Mont-Tremblant Les Laurentides  |  |
| Nombre d'unités offertes :  | 40  | Configuration: 6 chambre(s), 34 suite(s) |
| Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) : | <input type="checkbox"/> Établissements hôteliers <input type="checkbox"/> Gîtes <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme<br><input type="checkbox"/> Établissements de camping <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement<br><input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse <input type="checkbox"/> Centres de vacances <input checked="" type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement |  |
| Nom de l'exploitant :   | STATION MONT TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE  |  |
| Nom de son représentant :   | Françoise Héту  |  |
| Téléphone principal :   | [REDACTED] art.54   |  |
| Adresse courriel :  | fhetu@tremblant.ca  |  |

| SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ   |  |
|--|--|
| L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages? |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non  |  |
| Officier municipal :   | JEAN-MICHEL FRÉDÉRICZK, greffier adjoint<br>(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé) |
| Signature :  | [REDACTED] art.54  |
| Date :   | 8 novembre 2016  |

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 15 décembre 2016

Madame Françoise Hétu  
1000, chemin des Voyageurs  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1

N/Réf. : Établissement n° 143743  
Appellation : LE DESLAURIERS  
Adresse : 116, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

### **Objet : Guide de classification**

Madame,

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour votre demande de changement de catégorie.

Vous trouverez ci-joint le guide de classification de votre nouvelle catégorie d'établissement «autres établissements d'hébergement». Cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Julie Tremblay votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.



La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



art.54

Michel Rheault

MR/nt

p. j. Guide de classification

# ATTESTATION DE CLASSIFICATION PROVISOIRE

LE DESLAURIERS

**CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT:** Autres établissements d'hébergement

**DATE D'EXPIRATION:** 31 décembre 2018

A stylized, cursive signature logo consisting of the letters 'LD' intertwined.

La présente doit être affichée en tout temps à la vue du public durant sa période de validité et doit être remplacée aussitôt que l'exploitant reçoit le panneau permanent qui suit la visite de classification.

*Tourisme*  
Québec 

# AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

*« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »*

## SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

No. d'établissement : 143743

Nom de l'établissement : LE DESLAURIERS

Adresse : 116, chemin de Kandahar

Code postal : J8E 1E2

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Mont-Tremblant Les Laurentides

Nombre d'unités offertes : 38

Configuration: 6 chambre(s), 32 suite(s)

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Établissements hôteliers  | <input type="checkbox"/> Gîtes                        | <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme                         |
| <input type="checkbox"/> Établissements de camping | <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie | <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement                  |
| <input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse      | <input type="checkbox"/> Centres de vacances          | <input checked="" type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement |

Nom de l'exploitant : STATION MONT TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Nom de son représentant : Françoise Héту

Téléphone principal : [REDACTED] art.54

Adresse courriel : fhetu@tremblant.ca

## SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?

- Oui  
 Non

Officier municipal : KUANG SELAO  
(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : [REDACTED] art.54

Date : 27-02-2019

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [avisdexploitation@citq.qc.ca](mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489

## ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ENREGISTRÉ

143743

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Établissements d'hébergement  
touristique général

CATÉGORIE

**LE DESLAURIERS**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

116, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 8 septembre 2022

Madame, Françoise Hétu  
1000, chemin des Voyageurs  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1

N/Réf. : Établissement n° 143743  
Adresse : 116, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

**Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement  
touristique**

Madame,

La nouvelle Loi et le nouveau Règlement sur l'hébergement touristique sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Puisque l'établissement cité en rubrique possédait à cette date une attestation de classification en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, il est automatiquement réputé être enregistré en vertu de la nouvelle loi.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Prenez note qu'il s'agit du même numéro que votre numéro d'établissement (143743). Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 novembre 2022.

Pour plus d'informations sur les nouvelles catégories, nous invitons à consulter [notre communiqué du 1<sup>er</sup> septembre](#).

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, l'avis écrit ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. Prenez note que votre panneau pourra lui aussi demeurer en place jusqu'au 31 août 2023.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

## Vachon, Gabrielle

---

**De:** Marilyne Bernasconi  
**Envoyé:** 23 janvier 2023 14:11  
**À:** Marilyne Bernasconi  
**Objet:** TR : CITQ Établissement # 143743 - Renouvellement de l'enregistrement

----- Message d'origine -----

**De :** # Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>;  
**Reçu :** Tue Oct 25 2022 11:01:03 GMT-0400 (heure avancée de l'Est)  
**À :** Françoise Héту <fhetu@tremblant.ca>;  
**Sujet :** CITQ Établissement # 143743 - Renouvellement de l'enregistrement



Le 25 octobre 2022

Madame, Françoise Héту  
1000, chemin des Voyageurs  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1

N/Réf. : Établissement n° 143743  
Adresse : 116, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

### **Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique**

Madame,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 novembre 2023.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, un avis écrit doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. L'avis écrit que vous possédez déjà est toujours valide et doit continuer à être affiché.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement (143743).

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

**L'équipe de la CITQ**  
1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : [renouvellement@citq.qc.ca](mailto:renouvellement@citq.qc.ca)

Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...



### Attestation de conformité à la réglementation municipale relative aux usages

Numéro de l'établissement 143754

**JE DÉCLARE** avoir vérifié auprès de la ville ou de la municipalité où est situé mon établissement d'hébergement touristique que mon établissement respecte la réglementation municipale relative aux usages;

**JE DÉCLARE** que mon établissement d'hébergement touristique respecte effectivement la réglementation municipale relative aux usages, le tout tel qu'attesté par le certificat obtenu du greffier de la ville ou de la municipalité, le cas échéant;

**JE DÉCLARE** être informé que la délivrance, par le ministère du Tourisme, d'une attestation de classification pour mon établissement d'hébergement touristique ne me dispense pas de respecter la réglementation municipale relative aux usages;

**JE DÉCLARE** être informé que toute contravention à la réglementation municipale relative aux usages peut faire l'objet de recours judiciaires en cessation d'usage et de sanctions pénales par la ville ou la municipalité;

**J'AUTORISE**, le cas échéant, le ministère du Tourisme à communiquer la présente déclaration d'attestation de conformité à la ville ou à la municipalité concernée.

[Redacted signature area]

30/04/09

ART. 54

4/10/09

09/03/27

Signature du requérant

année / mois / jour

ATTES007

Responsable du dossier : Hélène C. Martin

2009-03-19

No de l'exploit. 599126

Ministère du Tourisme  
Direction de la qualité et des services touristiques  
900, boulevard René-Lévesque Est, bur. 300  
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : 418 643-5959 poste 3457  
1 800 643-5009  
Télécopieur : 418 646-6439

Site Web : [www.mmbnq.com/qs](http://www.mmbnq.com/qs)  
Courriel : [dqst@tourisme.gouv.qc.ca](mailto:dqst@tourisme.gouv.qc.ca)



# DEMANDE DE CERTIFICAT

Numéro de dossier de l'établissement

143754

## 1 - Partie à l'usage du demandeur

### IDENTIFICATION

Nom de l'établissement : COUNTRY INN & SUITES BY CARLSON

#### Exploitant (personne, société ou représentant)

Nom : STATION MONT-TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE Gaétan CormierAdresse : 1000, chemin des Voyageurs, Mont-Tremblant (Québec) Code postal : J8E 1T1Tél. résidence : 819 681-5480 Tél. travail : [REDACTED] ART. 54Correspondance par courrier  ou par courriel  Adresse courriel : \_\_\_\_\_

#### Mandataire (personne, société ou représentant)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. résidence : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

Correspondance par courrier  ou par courriel  Adresse courriel : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

#### Localisation

Adresse : 160, chemin du Curé-DeslauriersMunicipalité : Mont-Tremblant

Arrondissement : \_\_\_\_\_

Numéro de lot : \_\_\_\_\_ ou Numéro de matricule : \_\_\_\_\_

#### Caractéristiques de l'établissement d'hébergement touristique

a) S'agit-il d'un nouvel établissement d'hébergement touristique?  oui  non

b) Veuillez indiquer la catégorie d'établissement demandé :

- |  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Établissement hôtelier | <input type="checkbox"/> Centre de vacances  | <input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement | <input type="checkbox"/> Autres établissements |
| <input type="checkbox"/> Résidence de tourisme             | <input type="checkbox"/> Village d'accueil   | <input type="checkbox"/> Établissement de camping     |  |
| <input type="checkbox"/> Gîte                              | <input type="checkbox"/> Auberge de jeunesse | <input type="checkbox"/> Pourvoirie                   |  |

Veuillez indiquer le nombre d'unités maximal d'hébergement demandé pour l'établissement : 140c) Si l'établissement est dérogoatoire à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, veuillez indiquer s'il fait l'objet de droits acquis :  oui  non préciser et joindre tous renseignements et documents démontrant l'existence de droits acquis : \_\_\_\_\_

d) Veuillez préciser les éléments faisant l'objet d'une modification par rapport à la dernière attestation de classification délivrée :

- Changement de catégorie
- Changement du nombre d'unités maximal d'hébergement mis à la disposition de la clientèle
- Agrandissement, rénovations, tous travaux nécessitant l'émission d'un permis municipal

Préciser : \_\_\_\_\_

Déclaration d'exactitude des renseignements  
(signature de l'exploitant ou mandataire)

Municipalité de : Ville de Mont-Tremblant

**2 – Partie à l'usage de la municipalité**

**RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME RELATIVE AUX USAGES**

- Règlement de zonage : (2008) - 102
- Règlement de contrôle intérimaire : \_\_\_\_\_
- Autre règlement, spécifiez \_\_\_\_\_
- Droits acquis établis par le demandeur, spécifiez \_\_\_\_\_
- Aucune réglementation municipale relative aux usagers \_\_\_\_\_

**CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

Indiquez si le projet est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence ou aux droits acquis établis par le demandeur :  oui  non  ne s'applique pas

Si oui :

Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement prévu à la réglementation municipale d'urbanisme?

- oui combien? \_\_\_\_\_
- non

Si dérogation mais protégé par droits acquis : Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement reconnus en vertu des droits acquis?

- oui combien? \_\_\_\_\_
- non

Si non :

Quels sont les motifs de non-conformité? \_\_\_\_\_

Existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence?

- oui  non

Veuillez préciser au besoin : \_\_\_\_\_

Si ne s'applique pas, préciser pourquoi, s'il y a lieu : \_\_\_\_\_

Officier municipal :  
(fonctionnaire municipal autorisé)

ART. 54

Signature :



*greffière adjointe*

Ce certificat est délivré en vertu de l'article 10.1, alinéa 1, paragraphe 4 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, à la lumière des renseignements produits par le demandeur.

Sceau de la municipalité :

# AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

| SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT  |   | No. d'ÉTABLISSEMENT : 143754              |
|---|---|---|
| Nom de l'établissement :  | HÔTEL HOLIDAY INN EXPRESS & SUITES TREMBLANT  |   |
| Adresse :   | 160, chemin du Curé-Deslauriers   | Code postal : J8E 1C9                     |
| Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté :   | Mont-Tremblant Les Laurentides  |   |
| Nombre d'unités offertes :  | 141   | Configuration: 55 chambre(s), 86 suite(s) |
| Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) : | <input checked="" type="checkbox"/> Établissements hôteliers <input type="checkbox"/> Gîtes <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme<br><input type="checkbox"/> Établissements de camping <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement<br><input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse <input type="checkbox"/> Centres de vacances <input type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement |   |
| Nom de l'exploitant :   | STATION MONT TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE  |   |
| Nom de son représentant :   | Françoise Héту  |   |
| Téléphone principal :   | [REDACTED] ART. 54  |   |
| Adresse courriel :  | fhetu@tremblant.ca  |   |

| SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ   |   |
|--|---|
| L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages? |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non  |   |
| Officier municipal :   | JEAN-MICHEL FRÉDÉRIK <i>proffier adjoint</i><br><small>(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)</small> |
| Signature :  | [REDACTED] ART. 54      Date : 26 septembre 2016  |

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 23 janvier 2017

HÔTEL HOLIDAY INN EXPRESS & SUITES TREMBLANT  
MADAME FRANÇOISE HÉTU  
1000, chemin des Voyageurs  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1

**Objet : Rapport de scénarisation - Établissement n° 143754**

Madame,

La présente précise les observations relevées lors de la dernière visite de classification. Il est important de vous rappeler, comme vous l'avez lu dans l'entente relative au service de scénarisation, que seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement.

Le but de la scénarisation était de vérifier s'il est possible pour votre établissement de regagner le résultat global de 4 étoiles. Nos estimations démontrent que ce serait réalisable, mais cela demanderait d'importants investissements dans la totalité des chambres et des salles de bains.

Comme vous le savez, une nouvelle norme de classement est entrée en vigueur en 2015. Cette norme est fondée sur le résultat des sections CHAMBRES ET SALLES DE BAINS. Le résultat d'un établissement en nombre d'étoiles repose donc non seulement sur la moyenne pondérée de toutes les sections, mais aussi sur la cote des deux sections nommées ci-dessus. Par exemple, pour qu'un établissement hôtelier obtienne 4 étoiles, il doit présenter des chambres et des salles de bains de niveau 4. Dans leur état actuel, vos chambres obtiennent déjà le niveau 4, mais vos salles de bains obtiennent le niveau 3. Il sera donc essentiel de renforcer le résultat de cette section, entre autres, avant de demander une visite intérimaire à votre établissement.

Lors de la visite de septembre dernier, plusieurs critères traitant de l'état étaient faibles, voire très faibles par endroits, particulièrement dans les chambres et les salles de bains tel qu'expliqué dans le lettre de déclassement du 3 janvier dernier. Nous vous rappelons que l'*État des éléments* représente un aspect important du résultat final de classification. En effet, la notion de l'état correspond à 30 % du résultat final d'un établissement hôtelier. **Il est donc impératif de prêter une attention particulière et soutenue à l'état des éléments.** Nous avons joint à ce rapport un CD-Rom contenant les photos prises au moment de la visite de classification afin de vous aider à comprendre certaines lacunes. Pour l'atteinte du résultat final de 4 étoiles, nos estimations démontrent qu'il faudrait absolument que l'ensemble des critères traitant de l'état des éléments obtienne au minimum le niveau 3, *Bon*.

Experts en classification et certification

Téléphone : 450 679-3737 • Ligne sans frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Prix spécial du jury Ulysse 2008  
Organisation mondiale du tourisme

Vous trouverez, dans le tableau ci-joint, les éléments que nous vous suggérons d'améliorer avant de demander une visite intérimaire à votre établissement. Notez que les critères énumérés le sont selon leur ordre d'importance.

Nous vous rappelons que nous devons retourner visiter votre établissement, lors d'une visite intérimaire, à vos frais, une fois les ajustements effectués pour déterminer le niveau de classification final de votre établissement. Comme votre cote est maintenue à 4 étoiles de façon temporaire, **notez que nous vous laissons jusqu'au vendredi 3 février prochain pour nous faire part de vos intentions**, à savoir si vous souhaitez procéder aux modifications proposées et demander la visite intérimaire ou si vous préférez que nous affichions la cote de 3 étoiles.

---

Enfin, nous désirons vous mentionner que les recommandations énumérées dans le présent rapport ne sont que des suggestions. D'autres améliorations à tout autre critère pourraient également conforter le résultat de votre établissement. Les décisions finales vous appartiennent.

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question relative au programme de classification. N'hésitez pas à communiquer avec moi, au poste 232, il me fera plaisir de vous aider.

Nous vous remercions et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

 ART. 54

Julie Tremblay,  
agente de relations avec les exploitants

c.c. Jocelyn Dessureault, Directeur de la classification

p.j. Résumé des suggestions

**RÉSUMÉ DES SUGGESTIONS POUR REGAGNER  
LE NIVEAU FINAL DE 4 ÉTOILES**

**\*\*\*IMPORTANT\*\*\***

AFIN D'ATTEINDRE LE NIVEAU SOUHAITÉ, IL EST IMPÉRATIF DE PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ET SOUTENUE À L'ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT. UNE LACUNE EN CE SENS POURRAIT VOUS EMPÊCHER DE REGAGNER VOTRE ÉTOILE.

| Critère                 | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description  |
|-------------------------|---------------|----------------|--|
| <b>SECTION CHAMBRES</b> |               |                |  |
| Literie                 | p. 4          | 3              | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p><b>Literie de très grande qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Draps et taies de fibre naturelle, d'au moins 300 fils au pouce ou équivalence ;</li> <li>• Oreillers de matière naturelle ;</li> <li>• Protège-matelas antibactérien ou hypo-allergène ;</li> <li>• Housse d'oreillers antibactériennes ou hypo-allergènes ;</li> <li>• Couverture ou couette de très grande qualité.</li> </ul>   |
| Appareils électroniques | p. 20         | 5              | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p><b>Téléviseur de 36 po ou plus, technologie récente, canaux spécialisés et <u>trois</u> appareils électroniques</b></p> <p><b>Exemple d'appareils électroniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Chaîne stéréo</li> <li>-Connexion directe d'un ordinateur au téléviseur</li> <li>-Console de jeux électroniques</li> <li>-Lecteur DVD ou Blu-ray</li> <li>-Lecteur MP3</li> <li>-Magnétoscope</li> <li>-Station d'accueil iPod / iPhone</li> </ul> |

|                        |       |   |  |
|------------------------|-------|---|--|
| Bureau de travail      | p. 9  | 3 | <p><b><u>Dans toutes les chambres :</u></b></p> <p>Bureau de travail de 60 cm sur 120 cm (24 po sur 48 po) ou plus, avec barre d'alimentation ou quatre prises libres au niveau du plateau</p> <p><i>*Nous vous recommandons d'ajouter des tables de travail dans toutes les unités en plus de la table de cuisine.</i></p> <p><i>** Notez que des prises se trouvant sur le pied d'une lampe où au niveau des tables de chevet peuvent aussi être prises en compte dans l'évaluation de ce critère.</i></p> <p><i>***Les prises USB peuvent aussi être prises en compte dans le nombre total de prises.</i></p> |
| Couvre-lit             | p. 5  | 3 | <p><b><u>Dans toutes les chambres :</u></b></p> <p>Couvre-lit de très grande qualité (Couvre-lit matelassé d'au moins 310 grammes (11 onces), édredon ou couette de très grande qualité.)</p>  |
| Appareils d'éclairage  | p. 26 | 3 | <p><b><u>À standardiser dans toutes les chambres :</u></b></p> <p><b>Quatre sources lumineuses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éclairage de chaque côté du lit ;</li> <li>• S'il y a une table de travail, au moins une source d'intensité suffisante sur cette table.</li> </ul> <p><i>*Assurez-vous d'avoir de l'éclairage de chaque côté des lits dans chaque chambre.</i></p>   |
| Chaise de travail      | p. 10 | 5 | <p><b><u>Dans toutes les chambres :</u></b></p> <p>Fauteuil de travail ergonomique</p> <p><i>*Pour atteindre ce niveau, le fauteuil doit présenter une assise, un dossier et des accoudoirs ajustables</i></p>   |
| Appareils de téléphone | p. 18 | 5 | <p><b><u>Dans toutes les chambres :</u></b></p> <p>Deux appareils, dont un sans fil, et voyants</p>  |
| Cintres                | p. 24 | 5 | <p><b><u>Dans toutes les chambres :</u></b></p> <p><b>Plus de huit cintres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande qualité des cintres (cintres avec et sans pinces, cintres rembourrés) ;</li> <li>• Uniformité.</li> </ul> <p><i>*La présence de quelques cintres à pinces et de quelques cintres rembourrés est nécessaire à l'atteinte de ce niveau</i></p>  |

|   |       |  |   |
|---|-------|--|---|
| Services et installations complémentaires | p. 47 |  | <u>À ajouter dans toutes les chambres :</u><br>-Coffret de sûreté dans l'unité  |
| Éléments de démerite                      | p. 48 |  | <u>À vérifier afin de les éviter</u><br><br><i>Nous vous conseillons, entre autres, de vous assurer que les grilles de ventilation ne manquent pas d'entretien.</i> |

| Critère                        | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description   |
|--------------------------------|---------------|----------------|---|
| <b>SECTION SALLES DE BAINS</b> |               |                |   |
| Appareils d'éclairage          | p. 62         | 4              | <u>Dans toutes les salles de bains :</u><br><br><b>Quatre sources d'éclairage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonction : vision précise dans le miroir ;</li> <li>• Éclairage au-dessus du miroir, près du lavabo ;</li> <li>• Rhéostat ou série de lumières au plafond, avec forte intensité de lumens.</li> </ul><br><i>*À noter : la veilleuse et le miroir grossissant avec lumière intégrée (alimentée par source électrique) peuvent être pris en compte comme source d'éclairage.</i> |
| Linge de toilette              | p. 54         | 5              | <u>Dans toutes les salles de bains :</u><br><br><b>Six types de linge</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peignoirs ;</li> <li>• Draps de bain ;</li> <li>• Serviettes de bain ;</li> <li>• Serviettes à mains ;</li> <li>• Débarbouillettes ;</li> <li>• Tapis de bain (par appareils si distincts - baignoire/douche).</li> </ul><br><i>* Assurez-vous que dans toutes vos unités, pour chaque type de linge, il y ait au moins un morceau par personne pouvant loger dans l'unité.</i>        |



|   |       |   |  |
|---|-------|---|--|
| Qualité du linge de toilette              | p. 55 | 5 | <p><b>Assurez-vous d'offrir dans toutes les salles de bains :</b></p> <p>7,7 kg (17 lb) ou plus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour 12 serviettes de bain de 68 cm sur 137 cm (27 po sur 54 po).</li> </ul>  |
| Tour de la douche                         | p. 59 | 4 | <p><b>Dans toutes les salles de bains :</b></p> <p><b>Matériaux de très grande qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Granit, marbre, ardoise, bois ou l'équivalent.</li> </ul>  |
| Services et installations complémentaires | p. 75 |   | <p><b>À ajouter et à standardiser dans la totalité des salles de bains :</b></p> <p>-Crochets ou supports à vêtements<br/>-Miroir grossissant</p> <p><i>*À noter que, pour que l'élément Crochets ou supports à vêtements soit accordé, il doit s'agir d'un crochet double ou encore deux crochets et plus.</i></p>  |
| Éléments de démerite                      | p. 76 |   | <p><b>À vérifier afin de les éviter</b></p> <p><i>Nous vous conseillons, entre autres, de vous assurer qu'aucune ventilation n'est bruyante, qu'aucune des grilles de ventilation n'est obstruée et qu'il n'y a pas de moisissure, quel que soit l'endroit. À titre informatif, la présence de moisissure dans les chambres ou les salles de bains peut entraîner un démerite assez important pour causer la perte d'une étoile.</i></p> |

| Critère                                | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description  |
|--|---------------|----------------|--|
| <b>SECTION AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS</b> |               |                |  |
| Commerces                              | p. 103        | 2              | Comptoir à l'accueil <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente de produits de dépannage ou de souvenirs.</li> </ul> |
| Consigne à bagages                     | p. 100        | 3              | Consigne réservée et verrouillée, avec surveillance permanente   |

**\*\*\*IMPORTANT\*\*\***

AFIN D'ATTEINDRE LE NIVEAU SOUHAITÉ, IL EST IMPÉRATIF DE PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ET SOUTENUE À L'ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT. UNE LACUNE EN CE SENS POURRAIT VOUS EMPÊCHER DE REGAGNER VOTRE ÉTOILE.

\* Seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement

## RÉSUMÉ DES SUGGESTIONS POUR REGAGNER LE NIVEAU FINAL DE 4 ÉTOILES

**\*\*\*IMPORTANT\*\*\***

AFIN D'ATTEINDRE LE NIVEAU SOUHAITÉ, IL EST IMPÉRATIF DE PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ET SOUTENUE À L'ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT. UNE LACUNE EN CE SENS POURRAIT VOUS EMPÊCHER DE REGAGNER VOTRE ÉTOILE.

| Critère  | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description   |
|--|---------------|----------------|---|
| <b>SECTION CHAMBRES</b>  |               |                |   |
| <b>Literie</b><br><b>Proposition d'hôtel:</b><br>Nous allons changer agrémenter nos lits comme suite:<br>- 2 oreillers naturelles (oies)<br>- 2 oreillers synthétiques<br><b>Information</b><br>- Nos housses d'oreillers sont hypoallergènes déjà, mêmes pendant l'évaluation.  | p. 4          | 3              | <b>Dans toutes les chambres :</b><br><br><b>Literie de très grande qualité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Draps et taies de fibre naturelle, d'au moins 300 fils au pouce ou équivalence ;</li> <li>• Oreillers de matière naturelle ;</li> <li>• Protège-matelas antibactérien ou hypo-allergène ;</li> <li>• Housse d'oreillers antibactériennes ou hypo-allergènes ;</li> <li>• Couverture ou couette de très grande qualité.</li> </ul> |
| <b>Appareils électroniques</b><br><br><b>Proposition d'hôtel:</b><br>- nous allons ajouter un système de films en demande<br>- nous allons procurer et installer un iHOME station d'accueil pour tous nos chambres qui aura trois fonctions: Stéréo, Lecteur MP3 et Station d'accueil iPod/iPhone<br><b>Information:</b> | p. 20         | 5              | <b>Dans toutes les chambres :</b><br><br><b>Téléviseur de 36 po ou plus, technologie récente, canaux spécialisés et trois appareils électroniques</b><br><br><b>Exemple d'appareils électroniques :</b><br>-Chaîne stéréo<br>-Connexion directe d'un ordinateur au téléviseur<br>-Console de jeux électroniques<br>-Lecteur DVD ou Blu-ray<br>-Lecteur MP3<br>-Magnétoscope<br>-Station d'accueil iPod / iPhone   |

- nos téléviseurs sont déjà plus de 36 pouces

|  |       |   |   |
|--|-------|---|---|
| <p><b>Bureau de travail</b></p> <p><b>Proposition d'hôtel:</b></p> <p>- Il nous manque d'espace pour ajouter un bureau de travail aux chambres</p> <p>- nous allons ajouter un appareil comportant 2 prises de courant et 2 prises USB supplémentaires dans toutes les chambres.</p> | p. 9  | 3 | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p>Bureau de travail de 60 cm sur 120 cm (24 po sur 48 po) ou plus, avec barre d'alimentation ou quatre prises libres au niveau du plateau</p> <p><i>*Nous vous recommandons d'ajouter des tables de travail dans toutes les unités en plus de la table de cuisine.</i></p> <p><i>** Notez que des prises se trouvant sur le pied d'une lampe où au niveau des tables de chevet peuvent aussi être prises en compte dans l'évaluation de ce critère.</i></p> <p><i>***Les prises USB peuvent aussi être prises en compte dans le nombre total de prises.</i></p> |
| <p><b>Couvre-lit</b></p> <p><b>Proposition d'hôtel:</b></p> <p>- nos couettes sont déjà de très grande qualité Queen - 29 onces et Double 27 onces</p>   | p. 5  | 3 | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p>Couvre-lit de très grande qualité (Couvre-lit matelassé d'au moins 310 grammes (11 onces), édredon ou couette de très grande qualité.)</p>  |
| <p><b>Appareils d'éclairage</b></p> <p><b>Proposition d'hôtel:</b></p> <p>Aucune action ne sera pris, car l'éclairage est situé et standardisé dans toutes les chambres au milieu de la tête du lit.</p>   | p. 26 | 3 | <p><u>À standardiser dans toutes les chambres :</u></p> <p><b>Quatre sources lumineuses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éclairage de chaque côté du lit ;</li> <li>• S'il y a une table de travail, au moins une source d'intensité suffisante sur cette table.</li> </ul> <p><i>*Assurez-vous d'avoir de l'éclairage de chaque côté des lits dans chaque chambre.</i></p>   |
| <p><b>Chaise de travail</b></p> <p>Aucune action ne sera pris par l'hôtel car il nous manque de l'espace</p>   | p. 10 | 5 | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p>Fauteuil de travail ergonomique</p> <p><i>*Pour atteindre ce niveau, le fauteuil doit présenter une assise, un dossier et des accoudoirs ajustables</i></p>   |
| <p><b>Appareils de téléphone</b></p> <p>Aucune action ne sera pris par l'hôtel</p>   | p. 18 | 5 | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p>Deux appareils, dont un sans fil, et voyants</p>  |
| <p><b>Cintres</b></p> <p><b>Proposition d'hôtel:</b></p> <p>- nos garde-robes sont dotées de 7 cintres à date; nous allons ajouter une 8e.</p>   | p. 24 | 5 | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p><b>Plus de huit cintres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande qualité des cintres (cintres avec et sans pinces, cintres rembourrés) ;</li> <li>• Uniformité.</li> </ul> <p><i>*La présence de quelques cintres à pinces et de quelques cintres rembourrés est nécessaire à l'atteinte de ce niveau</i></p>  |

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| Services et installations complémentaires | p. 47<br>Le coffret sera commander et installer dans toutes les chambres |  | <u>À ajouter dans toutes les chambres :</u><br>-Coffret de sûreté dans l'unité  |
| Éléments de démerite                      | p. 48<br>Ménage et maintenance préventive en vigueur                     |  | <u>À vérifier afin de les éviter</u><br><br><i>Nous vous conseillons, entre autres, de vous assurer que les grilles de ventilation ne manquent pas d'entretien.</i> |

| Critère   | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description   |
|---|---------------|----------------|---|
| <b>SECTION SALLES DE BAINS</b>  |               |                |   |
| Appareils d'éclairage<br><b>Proposition d'hôtel:</b><br>- Acheter et installer un miroir grossissant avec lumière intégrée dans toutes les salles de bains.   | p. 62         | 4              | <u>Dans toutes les salles de bains :</u><br><br><b>Quatre sources d'éclairage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonction : vision précise dans le miroir ;</li> <li>• Éclairage au-dessus du miroir, près du lavabo ;</li> <li>• Rhéostat ou série de lumières au plafond, avec forte intensité de lumens.</li> </ul><br><i>*À noter : la veilleuse et le miroir grossissant avec lumière intégrée (alimentée par source électrique) peuvent être pris en compte comme source d'éclairage.</i> |
| Linge de toilette<br><b>Information:</b><br>Nous prévoyons déjà par personne une:<br>- Serviette de bain<br>- Serviette à main<br>- Débarbouillettes et un tapis de bain par appareil.<br>Les peignoirs et draps de bain ne sont pas mandatés pare la bannière Holiday Inn et ne sera pas ajouter à notre inventaire. | p. 54         | 5              | <u>Dans toutes les salles de bains :</u><br><br><b>Six types de linge</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peignoirs ;</li> <li>• Draps de bain ;</li> <li>• Serviettes de bain ;</li> <li>• Serviettes à mains ;</li> <li>• Débarbouillettes ;</li> <li>• Tapis de bain (par appareils si distincts - baignoire/douche).</li> </ul><br><i>* Assurez-vous que dans toutes vos unités, pour chaque type de linge, il y ait au moins un morceau par personne pouvant loger dans l'unité.</i>        |

|  |       |   |  |
|--|-------|---|--|
| <p><b>Qualité du linge de toilette</b><br/> <b>Information</b><br/> Nos serviettes pèsent 15 lb la douzaine tel que mandaté par la bannière Holiday Inn.</p>                             | p. 55 | 5 | <p><b>Assurez-vous d'offrir dans toutes les salles de bains :</b></p> <p>7,7 kg (17 lb) ou plus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour 12 serviettes de bain de 68 cm sur 137 cm (27 po sur 54 po).</li> </ul>  |
| <p><b>Tour de la douche</b><br/> Aucun changement ne sera apporté avant la prochaine évaluation.</p>   | p. 59 | 4 | <p><b>Dans toutes les salles de bains :</b></p> <p><b>Matériaux de très grande qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Granit, marbre, ardoise, bois ou l'équivalent.</li> </ul>  |
| <p><b>Services et installations complémentaires</b><br/> <b>Proposition d'hôtel:</b><br/> - un crochet additionnel sera ajouter et standardiser dans la totalité des salles de bains</p> | p. 75 |   | <p><b>À ajouter et à standardiser dans la totalité des salles de bains :</b></p> <p>-Crochets ou supports à vêtements<br/> -Miroir grossissant</p> <p><i>*À noter que, pour que l'élément Crochets ou supports à vêtements soit accordé, il doit s'agir d'un crochet double ou encore deux crochets et plus.</i></p>   |
| <p><b>Éléments de démerite</b><br/> <b>Information:</b><br/> Processus de Ménage et maintenance préventive en vigueur</p>  | p. 76 |   | <p><b>À vérifier afin de les éviter</b></p> <p><i>Nous vous conseillons, entre autres, de vous assurer qu'aucune ventilation n'est bruyante, qu'aucune des grilles de ventilation n'est obstruée et qu'il n'y a pas de moisissure, quel que soit l'endroit. À titre informatif, la présence de moisissure dans les chambres ou les salles de bains peut entraîner un démerite assez important pour causer la perte d'une étoile.</i></p> |

| Critère  | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description   |
|--|---------------|----------------|---|
| <b>SECTION AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS</b>   |               |                |   |
| Commerces<br><small>Une Machine distributrice sera installer pour la vente des collations autres items de dépannage sont disponibles déjà sur demande à la réception</small>                                     | p. 103        | 2              | Comptoir à l'accueil<br>• Vente de produits de dépannage ou de souvenirs. |
| Consigne à bagages<br><small>Information: Puisque nous n'avons pas de locale disponible pour utilisation comme consigne à bagages; nous acceptons surveiller les bagages de nos invités, à la réception.</small> | p. 100        | 3              | Consigne réservée et verrouillée, avec surveillance permanente            |

Aucun changement ne sera apporté avant la prochaine évaluation à cet égard.

**\*\*\*IMPORTANT\*\*\***

AFIN D'ATTEINDRE LE NIVEAU SOUHAITÉ, IL EST IMPÉRATIF DE PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ET SOUTENUE À L'ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT. UNE LACUNE EN CE SENS POURRAIT VOUS EMPÊCHER DE REGAGNER VOTRE ÉTOILE.

\* Seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement

## ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ENREGISTRÉ

143754

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Établissements d'hébergement  
touristique général

CATÉGORIE

**HÔTEL HOLIDAY INN EXPRESS & SUITES TREMBLANT**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

160, chemin du Curé-Deslauriers, Mont-Tremblant

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT



Le 8 septembre 2022

Madame, Françoise Hétu  
1000, chemin des Voyageurs  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1

N/Réf. : Établissement n° 143754  
Adresse : 160, chemin du Curé-Deslauriers, Mont-  
Tremblant

**Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement  
touristique**

Madame,

La nouvelle Loi et le nouveau Règlement sur l'hébergement touristique sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Puisque l'établissement cité en rubrique possédait à cette date une attestation de classification en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, il est automatiquement réputé être enregistré en vertu de la nouvelle loi.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Prenez note qu'il s'agit du même numéro que votre numéro d'établissement (143754). Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 novembre 2022.

Pour plus d'informations sur les nouvelles catégories, nous invitons à consulter [notre communiqué du 1<sup>er</sup> septembre](#).

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, l'avis écrit ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. Prenez note que votre panneau pourra lui aussi demeurer en place jusqu'au 31 août 2023.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

## Vachon, Gabrielle

---

**De:** Marilyne Bernasconi  
**Envoyé:** 23 janvier 2023 20:50  
**À:** Marilyne Bernasconi  
**Objet:** TR : CITQ Établissement # 143754 - Renouvellement de l'enregistrement

----- Message d'origine -----

**De :** # Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>;  
**Reçu :** Thu Nov 17 2022 13:00:10 GMT-0500 (heure normale de l'Est)  
**À :** Françoise Héту <fhetu@tremblant.ca>;  
**Sujet :** CITQ Établissement # 143754 - Renouvellement de l'enregistrement



Le 17 novembre 2022

Françoise Héту  
1000, chemin des Voyageurs  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1

N/Réf. : Établissement n° 143754  
Adresse : 160, chemin du Curé-Deslauriers, Mont-Tremblant

**Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique**

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 novembre 2023.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, un avis écrit doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. L'avis écrit que vous possédez déjà est toujours valide et doit continuer à être affiché.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement (143754).

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

**L'équipe de la CITQ**  
1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : [renouvellement@citq.qc.ca](mailto:renouvellement@citq.qc.ca)

Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

This content is extracted to AzureBlobStorage



## Attestation de conformité à la réglementation municipale relative aux usages

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Numéro de l'établissement | 172034 |
|---------------------------|--------|

**JE DÉCLARE** avoir vérifié auprès de la ville ou de la municipalité où est situé mon établissement d'hébergement touristique que mon établissement respecte la réglementation municipale relative aux usages;

**JE DÉCLARE** que mon établissement d'hébergement touristique respecte effectivement la réglementation municipale relative aux usages, le tout tel qu'attesté par le certificat obtenu du greffier de la ville ou de la municipalité, le cas échéant;

**JE DÉCLARE** être informé que la délivrance, par le ministère du Tourisme, d'une attestation de classification pour mon établissement d'hébergement touristique ne me dispense pas de respecter la réglementation municipale relative aux usages;

**JE DÉCLARE** être informé que toute contravention à la réglementation municipale relative aux usages peut faire l'objet de recours judiciaires en cessation d'usage et de sanctions pénales par la ville ou la municipalité;

**J'AUTORISE**, le cas échéant, le ministère du Tourisme à communiquer la présente déclaration d'attestation de conformité à la ville ou à la municipalité concernée.

art.54

Signature du requérant

2009 / 04 / 20  
année / mois / jour

ATTES0807

Responsable du dossier : Hélène C. Martin

2009-03-19

No de l'exploitant : 599126

Ministère du Tourisme  
Direction de la qualité et des services touristiques  
900, boulevard René-Lévesque Est, bur. 300  
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : 418 643-5959 poste 3457  
1 800 463-5009  
Télécopieur : 418 646-6439

Site Web : [www.bonjourquebec.com](http://www.bonjourquebec.com)  
Courriel : [dqst@tourisme.gouv.qc.ca](mailto:dqst@tourisme.gouv.qc.ca)

# DEMANDE DE CERTIFICAT

Numéro de dossier de l'établissement

172034

## 1 - Partie à l'usage du demandeur

### IDENTIFICATION

Nom de l'établissement : LE WESTIN RESORT & SPA, TREMBLANT, QUÉBEC

#### Exploitant (personne, société ou représentant)

Nom : STATION MONT-TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE Gaétan CormierAdresse : 1000, chemin des Voyageurs, Mont-Tremblant (Québec) Code postal : J8E 1T1Tél. résidence : 819 681-5480 Tél. travail : [REDACTED] art.54Correspondance par courrier  ou par courriel  Adresse courriel : \_\_\_\_\_

#### Mandataire (personne, société ou représentant)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. résidence : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

Correspondance par courrier  ou par courriel  Adresse courriel : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

#### Localisation

Adresse : 100, chemin de KandaharMunicipalité : Mont-Tremblant

Arrondissement : \_\_\_\_\_

Numéro de lot : \_\_\_\_\_ ou Numéro de matricule : \_\_\_\_\_

#### Caractéristiques de l'établissement d'hébergement touristique

a) S'agit-il d'un nouvel établissement d'hébergement touristique?  oui  non

b) Veuillez indiquer la catégorie d'établissement demandée :

- |  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Établissement hôtelier | <input type="checkbox"/> Centre de vacances  | <input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement | <input type="checkbox"/> Autres établissements |
| <input type="checkbox"/> Résidence de tourisme             | <input type="checkbox"/> Village d'accueil   | <input type="checkbox"/> Établissement de camping     |  |
| <input type="checkbox"/> Gîte                              | <input type="checkbox"/> Auberge de jeunesse | <input type="checkbox"/> Pourvoirie                   |  |

Veuillez indiquer le nombre d'unités maximal d'hébergement demandé pour l'établissement : 123c) Si l'établissement est dérogoatoire à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, veuillez indiquer s'il fait l'objet de droits acquis :  oui  non préciser et joindre tous renseignements et documents démontrant l'existence de droits acquis :

d) Veuillez préciser les éléments faisant l'objet d'une modification par rapport à la dernière attestation de classification délivrée :

- Changement de catégorie
- Changement du nombre d'unités maximal d'hébergement mis à la disposition de la clientèle
- Agrandissement, rénovations, tous travaux nécessitant l'émission d'un permis municipal

Préciser : \_\_\_\_\_

Déclaration d'exaclitude des renseignements  
(signature de l'exploitant ou mandataire)

Municipalité de : Ville de Mont-Tremblant

**2 – Partie à l'usage de la municipalité**

**RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME RELATIVE AUX USAGES**

- Règlement de zonage : (2008)-102
- Règlement de contrôle intérimaire : \_\_\_\_\_
- Autre règlement, spécifiez \_\_\_\_\_
- Droits acquis établis par le demandeur, spécifiez \_\_\_\_\_
- Aucune réglementation municipale relative aux usagers \_\_\_\_\_

**CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

Indiquez si le projet est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence ou aux droits acquis établis par le demandeur :  oui  non  ne s'applique pas

Si oui :

Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement prévu à la réglementation municipale d'urbanisme?

- oui combien? \_\_\_\_\_
- non

Si dérogation mais protégé par droits acquis : Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement reconnus en vertu des droits acquis?

- oui combien? \_\_\_\_\_
- non

Si non :

Quels sont les motifs de non-conformité? \_\_\_\_\_

Existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence?

- oui  non


Veuillez préciser au besoin : \_\_\_\_\_

Si ne s'applique pas, préciser pourquoi, s'il y a lieu : \_\_\_\_\_

Officier municipal :  
(fonctionnaire municipal autorisé)

art.54

Signature :

 guelhier adjointe

Ce certificat est délivré en vertu de l'article 10.1, alinéa 1, paragraphe 4 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, à la lumière des renseignements produits par le demandeur.

Sceau de la municipalité :

**AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE**

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

**SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT** No. d'ÉTABLISSEMENT : 172034

Nom de l'établissement : LE WESTIN RESORT & SPA, TREMBLANT, QUÉBEC

Adresse : 100, chemin de Kandahar Code postal : J8E 1E2

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Mont-Tremblant Les Laurentides

Nombre d'unités offertes : 122 Configuration: 53 chambre(s), 69 suite(s)

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

|  |   |  |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Établissements hôteliers | <input type="checkbox"/> Gîtes                        | <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme              |
| <input type="checkbox"/> Établissements de camping           | <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie | <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement       |
| <input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse                | <input type="checkbox"/> Centres de vacances          | <input type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement |

Nom de l'exploitant : STATION MONT TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Nom de son représentant : Françoise Héту

Téléphone principal : [REDACTED] art.54

Adresse courriel : fhetu@tremblant.ca

**SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ**

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?

Oui  
 Non

Officier municipal : JEAN-MICHEL FRÉDÉRICZ, greffier adjoint  
*(Nom en lettres mouillées du fonctionnaire municipal autorisé)*

Signature : [REDACTED] art.54 Date : 6 décembre 2016

Veillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
 Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
 Courriel : [info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca)  
 Télécopieur : 450 679-1489

RECU  
05 DEC. 2016  
Rég.:





Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 23 janvier 2017

LE WESTIN RESORT & SPA, TREMBLANT, QUÉBEC  
MADAME FRANÇOISE HÉTU  
1000, chemin des Voyageurs  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1

**Objet : Rapport de scénarisation - Établissement n° 172034**

Madame,

La présente précise les observations relevées lors de la dernière visite de classification. Il est important de vous rappeler, comme vous l'avez lu dans l'entente relative au service de scénarisation, que seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement.

Le but de la scénarisation était de vérifier s'il est possible pour votre établissement d'atteindre un résultat de 5 étoiles. Nos estimations démontrent que ce serait réalisable mais que ce serait très difficile et que le résultat obtenu demeurerait sans doute en zone de fragilité. L'atteinte de ce résultat demanderait des modifications dans la totalité des chambres et des salles de bains ainsi que l'ajout de services importants.

Comme vous le savez, une nouvelle norme de classement est entrée en vigueur en 2015. Cette norme est fondée sur le résultat des sections CHAMBRES ET SALLES DE BAINS. Le résultat d'un établissement en nombre d'étoiles repose donc non seulement sur la moyenne pondérée de toutes les sections, mais aussi sur la cote des deux sections nommées ci-dessus. Par exemple, pour qu'un établissement hôtelier obtienne 5 étoiles, il doit présenter des chambres et des salles de bains de niveau 5. Dans leur état actuel, vos chambres et vos salles de bains obtiennent toutes deux le niveau 4. Il sera donc essentiel de renforcer le résultat de ces sections, entre autres, avant de demander une visite intérimaire à votre établissement.

Lors de la visite de septembre dernier, plusieurs critères traitant de l'état étaient faibles, voire très faibles par endroits. Par exemple, au moment de la visite de classification, il y avait des marques sur les murs et plafonds des couloirs. De plus, les joints aux contours de douches et de baignoires étaient parfois noircis et des grilles de ventilation étaient sales ou abimées. Nous vous rappelons également que l'*État des éléments* représente un aspect important du résultat final de classification. En effet, la notion de l'état correspond à 30 % du résultat final d'un établissement hôtelier. **Il est donc impératif de prêter une attention particulière et soutenue à l'état des éléments.** Nous avons joint à ce rapport un CD-Rom contenant les photos prises au moment de la visite de scénarisation afin de vous aider à comprendre certaines lacunes. Pour

l'atteinte du résultat final de 5 étoiles, nos estimations démontrent qu'il faudrait absolument que l'ensemble des critères traitant de l'état des éléments obtienne au moins le niveau 4, Très bon.

Vous trouverez, dans le tableau ci-joint, les éléments que nous vous suggérons d'améliorer avant de demander une visite intérimaire à votre établissement. Notez que les critères énumérés le sont selon leur ordre d'importance.

---

Finalement, nous désirons vous mentionner que les recommandations énumérées dans le présent rapport ne sont que des suggestions. D'autres améliorations à tout autre critère pourraient également conforter le résultat de votre établissement. Les décisions finales vous appartiennent.

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question relative au programme de classification. N'hésitez pas à communiquer avec moi, au poste 237, il me fera plaisir de vous aider.

Nous vous remercions et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

 art.54

Marilyne Bernasconi,  
agente de relations avec les exploitants

c.c. Jocelyn Dessureault, Directeur de la classification

p.j. Résumé des suggestions

**RÉSUMÉ DES SUGGESTIONS POUR ATTEINDRE  
LE NIVEAU FINAL DE 5 ÉTOILES**

| Critère                 | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description  |
|-------------------------|---------------|----------------|--|
| <b>SECTION CHAMBRES</b> |               |                |  |
| Literie                 | p. 4          | 3              | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p>Literie de très grande qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Draps et taies de fibre naturelle, d'au moins 300 fils au pouce ou équivalence ;</li> <li>• Oreillers de matière naturelle ;</li> <li>• Protège-matelas antibactérien ou hypo-allergène ;</li> <li>• Housse d'oreillers antibactériennes ou hypo-allergènes ;</li> <li>• Couverture ou couette de très grande qualité.</li> </ul>  |
| Appareils électroniques | p. 20         | 5              | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p>Téléviseur de 36 po ou plus, technologie récente, canaux spécialisés et <u>trois</u> appareils électroniques</p> <p>Exemple d'appareils électroniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Chaîne stéréo</li> <li>-Connexion directe d'un ordinateur au téléviseur</li> <li>-Console de jeux électroniques</li> <li>-Lecteur DVD ou Blu-ray</li> <li>-Lecteur MP3</li> <li>-Magnétoscope</li> <li>-Station d'accueil iPod / iPhone</li> </ul>   |
| Bureau de travail       | p. 9          | 3              | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p>Bureau de travail de 60 cm sur 120 cm (24 po sur 48 po) ou plus, avec barre d'alimentation ou quatre prises libres au niveau du plateau</p> <p><i>*Nous vous recommandons d'ajouter des tables de travail dans les unités qui n'en ont pas.</i></p> <p><i>** Notez que des prises se trouvant sur le pied d'une lampe où au niveau des tables de chevet peuvent aussi être prises en compte dans l'évaluation de ce critère.</i></p> <p><i>***Les prises USB peuvent aussi être prises en compte dans le nombre total de prises.</i></p> |

|   |       |   |   |
|---|-------|---|---|
| Couvre-lit                                | p. 5  | 3 | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p>Couvre-lit de très grande qualité<br/>(Couvre-lit matelassé d'au moins 310 grammes (11 onces), édredon ou couette de très grande qualité.)</p>  |
| Appareils d'éclairage                     | p. 26 | 3 | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p>Quatre sources lumineuses</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éclairage de chaque côté du lit ;</li> <li>• S'il y a une table de travail, au moins une source d'intensité suffisante sur cette table.</li> </ul> <p><i>*Assurez-vous d'avoir de l'éclairage de chaque côté des lits dans chaque chambre.</i></p>                               |
| Chaise de travail                         | p. 10 | 5 | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p>Fauteuil de travail ergonomique</p> <p><i>*Pour atteindre ce niveau, le fauteuil doit présenter une assise, un dossier et des accoudoirs ajustables</i></p>   |
| Cintres                                   | p. 24 | 5 | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p>Plus de huit cintres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande qualité des cintres (cintres avec et sans pinces, cintres rembourrés) ;</li> <li>• Uniformité.</li> </ul> <p><i>*La présence de quelques cintres à pinces et de quelques cintres rembourrés est nécessaire à l'atteinte de ce niveau</i></p>                                   |
| Services et installations complémentaires | p. 47 |   | <p><u>Dans toutes les chambres :</u></p> <p>-Service personnalisé (service de couverture) inscrit dans le cahier de service ou dans le site Web de l'établissement et offert d'office (sans que le client ait besoin de la demander)</p> <p>-Couverture supplémentaire</p> <p><i>*Nous vous recommandons d'offrir le service de couverture d'office pour toutes vos catégories de chambres.</i></p> |
| Éléments de démerite                      | p. 48 |   | À vérifier afin de les éviter   |

| Critère                        | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description   |
|--------------------------------|---------------|----------------|---|
| <b>SECTION SALLES DE BAINS</b> |               |                |   |
| Appareils d'éclairage          | p. 62         | 4              | <p><u>Dans toutes les salles de bains :</u></p> <p>Quatre sources d'éclairage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonction : vision précise dans le miroir ;</li> <li>• Éclairage au-dessus du miroir, près du lavabo ;</li> <li>• Rhéostat ou série de lumières au plafond, avec forte intensité de lumens.</li> </ul> <p><i>*À noter : la veilleuse et le miroir grossissant avec lumière intégrée (alimentée par source électrique) peuvent être pris en compte comme source d'éclairage.</i></p> |
| Linge de toilette              | p. 54         | 5              | <p><u>Dans toutes les salles de bains :</u></p> <p>Six types de linge</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peignoirs ;</li> <li>• Draps de bain ;</li> <li>• Serviettes de bain ;</li> <li>• Serviettes à mains ;</li> <li>• Débarbouillettes ;</li> <li>• Tapis de bain (par appareils si distincts - baignoire/douche).</li> </ul> <p><i>* Assurez-vous que dans toutes vos unités, pour chaque type de linge, il y ait au moins un morceau par personne pouvant loger dans l'unité.</i></p>        |
| Murs                           | p. 57         | 3              | <p><u>Dans toutes les salles de bains :</u></p> <p>Agencement de matériaux de grande qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois murs de matériaux de grande qualité ;</li> <li>• Céramique sur les quatre murs.</li> </ul>  |
| Plancher                       | p. 58         | 4              | <p><u>Dans toutes les salles de bains :</u></p> <p>Matériaux de très grande qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Granit ;</li> <li>• Marbre ;</li> <li>• Ardoise ;</li> <li>• Marmoleum ;</li> <li>• Bois exotique.</li> </ul>  |

|                      |       |   |  |
|----------------------|-------|---|--|
| Tour de la douche    | p. 59 | 4 | <p><u>Dans toutes les salles de bains :</u></p> <p><b>Matériaux de très grande qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Granit, marbre, ardoise, bois ou l'équivalent.</li> </ul>  |
| Chauffage            | p. 61 | 3 | <p><u>Dans toutes les salles de bains :</u></p> <p>Chauffage haut de gamme, réglable dans la salle de bains</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chauffage radiant.</li> </ul> <p><i>*Comme nous vous proposons de remplacer le revêtement du plancher, nous vous recommandons d'en profiter pour y installer un chauffage radiant.</i></p>  |
| Produits de toilette | p. 56 | 5 | <p><u>Dans toutes les salles de bains :</u></p> <p><b>Articles de base et cinq produits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Papier hygiénique de grande qualité ;</li> <li>• Papier-mouchoirs de grande qualité ;</li> <li>• Une savonnette de qualité au lavabo (au choix de l'exploitant, ajout d'un distributeur de savon liquide de qualité) ;</li> <li>• Une savonnette de qualité à la baignoire ou à la douche (au choix de l'exploitant, ajout d'un distributeur de savon liquide de qualité).</li> </ul> <p><b>Exemple de produits de toilette :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Bonnet de douche</li> <li>-Cure-oreilles</li> <li>-Nécessaire à chaussures</li> <li>-Nécessaire à manucure</li> <li>-Nécessaire de couture</li> <li>-Tampons démaquillants.</li> </ul> <p><b>Exemple de produits en bouteille ou contenants à remplissage unique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Conditionneur</li> <li>-Crème de corps</li> <li>-Gel de bain et de douche</li> <li>-Lotion hydratante</li> <li>-Rince-bouche</li> <li>-Savon à lessive</li> <li>-Shampooing.</li> </ul> <p><i>*Assurez-vous d'atteindre ce niveau pour toutes vos catégories d'unités.</i></p> |
|                      |       |   |  |

|                           |       |   |  |
|---------------------------|-------|---|--|
| Rideau ou porte de douche | p. 60 | 4 | <p><u>Dans toutes les salles de bains :</u></p> <p>Porte ou mur de verre de très grande qualité, ou équivalent<br/> <i>(Pour les niveaux 3 et 4, l'évaluation de la qualité des portes de douche repose sur l'épaisseur du verre (6 mm au minimum), la qualité des charnières (fini, matériaux, ralentissement), la qualité de la quincaillerie (poignées, cadre), sa stabilité, son étanchéité et sa solidité.)</i></p>           |
| Éléments de démerite      | p. 76 |   | <p>À vérifier afin de les éviter</p> <p><i>*Nous vous conseillons, entre autres, de vous assurer qu'aucune ventilation n'est bruyante, qu'aucune des grilles de ventilation n'est obstruée et qu'il n'y a pas de moisissure, quel que soit l'endroit. À titre informatif, la présence de moisissure dans les chambres ou les salles de bains peut entraîner un démerite assez important pour causer la perte d'une étoile.</i></p> |

| Critère                     | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description  |
|-----------------------------|---------------|----------------|--|
| <b>SECTION RESTAURATION</b> |               |                |  |
| Ouverture des restaurants   | p. 79         | 5              | <p>Service de trois repas par jour, sept jours sur sept (toute la période d'exploitation de l'établissement)</p> <p><i>*Nous vous recommandons d'offrir le service du repas du midi en tout temps.</i></p> |

| Critère                                | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description  |
|--|---------------|----------------|--|
| <b>SECTION AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS</b> |               |                |  |
| Réception                              | p. 97         | 4              | <p>Bureau d'accueil, personnel s'exprimant en français et en anglais</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux préposés 24 heures sur 24 ;</li> <li>• Services essentiels 24 heures : bagagiste et voiturier ;</li> <li>• Portier jusqu'à 23 heures ;</li> </ul> |

|                      |        |   |  |
|----------------------|--------|---|--|
|                      |        |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concierge Clés d'or ;</li> <li>• Tenue vestimentaire professionnelle.</li> </ul>  |
| Centre d'affaires    | p. 104 | 5 | <b>Service de secrétariat permanent, bureau et équipement avec postes Internet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Local fermé et identifié ;</li> <li>• Ordinateur, imprimante et photocopieur.</li> </ul> |
| Téléphone            | p. 101 | 4 | <b>Téléphone public, téléphone intérieur, aire privée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'emplacement doit être identifié ;</li> <li>• Aire isolée, avec siège.</li> </ul>                                |
| Éléments de démerite | p. 113 |   | À vérifier afin de les éviter  |

| Critère   | Page du Guide | Niveau Suggéré | Description                                  |
|---|---------------|----------------|--|
| <b>SECTION LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET LES INSTALLATIONS SUR LES LIEUX</b> |               |                |  |
| Services  | p. 131        |                | Conciergerie avec personnel attiré Clés d'Or |

**\*\*\*IMPORTANT\*\*\***  
 AFIN D'ATTEINDRE LE NIVEAU SOUHAITÉ, IL EST IMPÉRATIF DE PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ET SOUTENUE À L'ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT. UNE LACUNE EN CE SENS POURRAIT VOUS EMPÊCHER D'ATTEINDRE LE RÉSULTAT SOUHAITÉ.

\* Seule la visite d'un classificateur sur les lieux permet de déterminer le niveau de classification final d'un établissement



# ATTESTATION DE CLASSIFICATION PROVISOIRE

LE WESTIN RESORT & SPA TREMBLANT

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT: Établissements hôteliers

DATE D'EXPIRATION: 16 juin 2023



La présente doit être affichée en tout temps à la vue du public durant sa période de validité et doit être remplacée aussitôt que l'exploitant reçoit le panneau permanent qui suit la visite de classification.

**Tourisme**  
**Québec** 

Le 17 juin 2022

Monsieur Gilles Monfette  
LE WESTIN RESORT & SPA TREMBLANT  
100, chemin de Kandahar  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E2

N/Réf. : Établissement n° 172034  
Appellation : LE WESTIN RESORT & SPA TREMBLANT  
Adresse : 100, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

**Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue**

Monsieur,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification.

Une attestation de classification provisoire de la catégorie « établissements hôteliers » vous est émise pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Également, Selon l'article 14.1 du Règlement sur les établissements touristiques, le titulaire d'une attestation de classification doit indiquer distinctement le numéro de son établissement d'hébergement (172034) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Il est important de noter également que l'attestation de classification (nombre d'étoiles) qui était rattachée à l'établissement que vous venez d'acquérir ou de

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

rouvrir n'est pas transférable. Votre établissement sera par conséquent diffusé avec la mention *Évaluation en cours* jusqu'à ce qu'il soit classifié à nouveau.

Notre **site Internet** (<http://citq.info>) comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de votre numéro d'établissement (**172034**) et de votre numéro d'exploitant (**734603**) comme mot de passe.

Nous vous invitons à vous y rendre pour consulter le **guide de classification de votre catégorie d'établissement**. Cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

Par ailleurs, la CITQ publie régulièrement **des bulletins *infoCITQ***, outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux liés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Vous pouvez les consulter dans la section *Publications* de notre site web.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Marilyn Bernasconi votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 237. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.  
Le directeur général,



art.54

Jocelyn Dessureault

JD/ mb

## ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ENREGISTRÉ

172034

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Établissements d'hébergement  
touristique général

CATÉGORIE

**LE WESTIN RESORT & SPA TREMBLANT**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

100, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 4 septembre 2022

Monsieur, Gilles Monfette  
100, chemin de Kandahar  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E2

N/Réf. : Établissement n° 172034  
Adresse : 100, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

**Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement  
touristique**

Monsieur,

La nouvelle Loi et le nouveau Règlement sur l'hébergement touristique sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Puisque l'établissement cité en rubrique possédait à cette date une attestation de classification en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, il est automatiquement réputé être enregistré en vertu de la nouvelle loi.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Prenez note qu'il s'agit du même numéro que votre numéro d'établissement (172034). Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 novembre 2022.

Pour plus d'informations sur les nouvelles catégories, nous invitons à consulter [notre communiqué du 1<sup>er</sup> septembre](#).

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, l'avis écrit ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. Prenez note que votre panneau pourra lui aussi demeurer en place jusqu'au 31 août 2023.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

# ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ENREGISTRÉ

172034

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Établissements d'hébergement  
touristique général

CATÉGORIE

**LE WESTIN TREMBLANT**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

100, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

## Vachon, Gabrielle

---

**De:** Marilyne Bernasconi  
**Envoyé:** 24 janvier 2023 19:46  
**À:** Marilyne Bernasconi  
**Objet:** TR : CITQ Établissement # 172034 - Renouvellement de l'enregistrement

----- Message d'origine -----

**De :** # Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>;  
**Reçu :** Thu Nov 03 2022 13:15:27 GMT-0400 (heure avancée de l'Est)  
**À :** Gilles Monfette <gmonfette@tremblantwestin.com>;  
**Sujet :** CITQ Établissement # 172034 - Renouvellement de l'enregistrement



Le 3 novembre 2022

Gilles Monfette  
100, chemin de Kandahar  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E2

N/Réf. : Établissement n° 172034  
Adresse : 100, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant

**Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique**

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 septembre 2023.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, un avis écrit doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. L'avis écrit que vous possédez déjà est toujours valide et doit continuer à être affiché.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement (172034).

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

**L'équipe de la CITQ**  
1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : [renouvellement@citq.qc.ca](mailto:renouvellement@citq.qc.ca)



Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

# AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

*« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »*

## SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

NO. DE RÉFÉRENCE : REF-61075

Nom de l'établissement : LE WESTIN RESORT & SPA TREMBLANT

Adresse : 100, chemin de Kandahar

Code postal : J8E1E2

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Mont-Tremblant, Les Laurentides

Nombre d'unités offertes : 122

Configuration:  
53 chambre(s) 69 suite(s)

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Établissements hôteliers | <input type="checkbox"/> Gîtes                        | <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme              |
| <input type="checkbox"/> Établissements de camping           | <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie | <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement       |
| <input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse                | <input type="checkbox"/> Centres de vacances          | <input type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement |

Nom de l'exploitant : 9447-0424 QUÉBEC INC.

Nom de son représentant : Gilles Monfette

Téléphone principal : [REDACTED] art.54

Adresse courriel : gmonfette@tremblantwestin.com

## SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?

- Oui  
 Non

Officier municipal : Marc Blaquière

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : [REDACTED]

art.54

Date : 20 octobre 2021

Veillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [avisdexploitation@citq.qc.ca](mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489



Le 21 octobre 2021

Monsieur Gilles Monfette  
LE WESTIN RESORT & SPA TREMBLANT  
100, chemin de Kandahar  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E2

N/Réf. : REF-61075

**Objet : Ouverture de dossier**

Monsieur,

Nous avons procédé à l'ouverture du dossier au nom de l'établissement situé au 100, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant pour lequel vous agissez à titre de mandataire pour la gestion de la classification.

Afin de nous permettre de compléter l'ouverture du dossier de cet établissement, vous trouverez en pièces jointes les documents requis. Vous devez :

- remplir ou modifier tous les formulaires ci-joints ;
- signer aux endroits appropriés ;
- payer la facture ;
- nous retourner le tout, par courriel de préférence, **sur réception**.

**Documents à joindre :**

- la preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions \$ pour votre établissement, avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le nom de l'assuré ;
- la copie du contrat de location (bail de location) pour cet établissement;
- la preuve que votre entreprise est mandatée pour la gestion de l'attestation de classification en fournissant une copie du contrat ou un extrait avec la page couverture, les clauses vous mandatant et les signatures des deux parties;
- l'autorisation du propriétaire ([modèle ci-joint](#)) si le contrat de location ne comporte aucune disposition permettant l'exploitation de l'établissement à des fins d'hébergement touristique;

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Sur réception des documents requis et de leur validation, nous vous ferons parvenir une attestation provisoire vous permettant d'exploiter votre établissement en attendant la visite du classificateur, laquelle aura lieu lorsque nous serons dans votre secteur. Vous recevrez également une trousse contenant entre autres le guide de classification correspondant à la catégorie de votre établissement.

Vous devez savoir également que le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique oblige les exploitants à détenir une assurance de responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$. À la demande d'exploitants de résidences de tourisme et de gîtes qui ont eu de la difficulté à s'assurer à cette hauteur, la CITQ a conclu une entente avec le courtier Invesa qui s'est engagé à le faire si les normes d'admissibilité sont respectées (voir dépliant ci-joint, s'il y a lieu). La CITQ ne retire aucun avantage de cet accord et vous rappelle que le choix de l'assureur vous appartient.

Nous vous faisons également parvenir un [lien vers la lettre de Kéroul](#) au sujet de vos obligations quant à l'accessibilité de votre établissement pour les personnes handicapées.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires relatifs à l'ouverture de votre dossier, n'hésitez pas à me joindre en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 244. Il me fera plaisir de vous aider.

Enfin, la CITQ offre des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché et à mieux cibler vos investissements en fonction de ce classement (voir le dépliant ci-joint).

Nous comptons sur votre diligente collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

art.54

Eric Chevrette  
Agent d'administration

Le 21 décembre 2021

Monsieur Gilles Monfette  
100, chemin de Kandahar  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E2

N/Réf. : REF-61075 - LE WESTIN RESORT & SPA TREMBLANT  
Adresse : 100, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (Québec)  
Catégorie : Établissements hôteliers

**Objet : Avis de non-conformité de votre demande de délivrance d'une attestation de classification**

Monsieur,

Nous avons communiqué avec vous pour vous informer que votre demande de délivrance d'une attestation de classification n'était pas conforme aux exigences de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31 – ci-après la « Loi ») et du *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, r.1, tel que modifié par le décret 162-2016 [2016] G.O. II1638 – ci-après le « Règlement »), et ce, en raison de documents manquants et de frais impayés. À ce jour, nous constatons que votre demande n'est toujours pas conforme à ces exigences.

Afin de régulariser votre dossier et d'éviter toute action de notre part, nous vous demandons de nous faire parvenir, **dans un délai de quinze jours de la signification de la présente**, les documents suivants :

- Copie du contrat de location (article 10.1, al.1, par.2° du Règlement)
- Document autorisant le mandataire à présenter la demande et, le cas échéant, copie du contrat de mandat (article 10.2, par.3° du Règlement)
- Autorisation du propriétaire si le contrat de location ne comporte aucune disposition permettant l'exploitation de l'établissement à des fins d'hébergement touristique

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Veillez faire parvenir ces documents au responsable de votre dossier aux coordonnées suivantes ou par courrier :

Nom du responsable : Eric Chevrette  
Courriel : echevrette@citq.qc.ca

De plus, et dans ce même délai de quinze jours, vous devez payer les frais de classification (article 10.3 du Règlement) au montant de **1052,11 \$**, en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre site Internet.

Nous comptons sur votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,



art.54

Jocelyn Dessureault

Le 05 mai 2022

**RECOMMANDÉ**

PG 595 073 145 CA

Monsieur Gilles Monfette  
100, chemin de Kandahar  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E2

N/Réf. : REF-61075 - LE WESTIN RESORT & SPA TREMBLANT  
Adresse : 100, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant (Québec)  
Catégorie : Établissements hôteliers

**Objet : Dernier avis de non-conformité de votre demande de délivrance d'une attestation de classification**

Monsieur,

Nous vous avons fait parvenir un avis de non-conformité le **21 décembre 2021** vous informant que votre demande de délivrance d'une attestation de classification n'était pas conforme aux exigences de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31 – ci-après la « Loi ») et du *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, r.1, tel que modifié par le décret 162-2016 [2016] G.O. II1638 – ci-après le « Règlement »), et ce, en raison de documents manquants et de frais impayés. À ce jour, nous constatons que votre demande n'est toujours pas conforme.

En conséquence, nous vous demandons de faire parvenir, **dans un délai de dix jours de la signification de la présente**, les documents suivants :

- Copie du contrat de location (article 10.1, al.1, par.2° du Règlement)
- Document autorisant le mandataire à présenter la demande et, le cas échéant, copie du contrat de mandat (article 10.2, par.3° du Règlement)
- Autorisation du propriétaire si le contrat de location ne comporte aucune disposition permettant l'exploitation de l'établissement à des fins d'hébergement touristique;

Veuillez faire parvenir ces documents au responsable de votre dossier aux coordonnées suivantes ou par courrier :

Nom du responsable : Eric Chevrette  
Courriel : echevrette@citq.qc.ca

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

De plus, et dans ce même délai de dix jours, vous devez payer les frais de classification (article 10.3 du Règlement) au montant de **1052,11 \$**, en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre site Internet.

**À défaut de rendre votre dossier conforme dans le délai prescrit, nous vous informons que votre demande d'attestation de classification fera l'objet d'un refus** en vertu de l'article 11 de la Loi.

Nous comptons sur votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

 art.54

Jocelyn Dessureault